

SOMMAIRE

LA CRISE POLITIQUE	1
▶ La poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route – Refondation de la CENI	2
▶ La préparation du retour de Marc Ravalomanana et des exilés	5
▶ Les conséquences du retour avorté de Marc Ravalomanana, la transition à l'épreuve	10
▶ Divers	14
DROITS HUMAINS -GOUVERNANCE	16
▶ « Prisonniers politiques », amnistie	17
▶ Epreuve de force entre la Police et la Justice suite au décès d'un magistrat	19
▶ Médias : le pouvoir souffle le chaud et le froid.....	22
▶ Liberté d'expression et de réunion	23
▶ Droits des enfants, éducation, santé	24
▶ Gouvernance	25
ECONOMIE – SOCIAL – ENVIRONNEMENT.....	27
▶ Coopération : vers un retour très progressif des bailleurs	27
▶ Permis miniers, exploitation pétrolière, accaparement de terres.....	28
▶ Trafics de bois précieux.....	30
▶ Monde des affaires.....	31
▶ Divers	33

LA CRISE POLITIQUE

02/01 – Le discours de vœux du président de la transition n'a pas répondu aux attentes. Un des sujets sensibles n'a été abordé, tel que la libération des prisonniers politiques, le malaise qui apparaît à nouveau dans l'armée, le conflit justice-police... Un discours très convenu évitant d'aborder les sujets qui fâchent. Sa position politique, il la dévoilera dans quelques jours lorsqu'il s'adressera aux institutions. *Tribune* écrit : « *L'attitude du président de la HAT donne l'impression que le pays va bien et que la résolution des problèmes évoqués et mis en épingle par certaine presse, n'est pas très importante. (...) A beaucoup d'égards, ce genre de comportement à l'égard de la population ressemble à une volonté manifeste d'infantilisation des électeurs* ». Cependant, Andry Rajoelina n'a pas manqué de déplorer « *l'air pollué de la lutte des sièges, l'atmosphère enfumée par l'égoïsme ainsi que la création de foyer de tension ici et là* », manifestant un aveu d'impuissance face aux politiciens : « *les politiciens font la loi, les marchandages politiques ont pris le dessus sur toute autre forme de débat* », a-t-il regretté.

06/01 - Présentations de vœux à lavoloha : le président de la Transition aura besoin de 4 jours de cérémonies. Le palais d'État d'avoloha ne peut visiblement pas contenir tous ensemble les nombreux invités à ces festivités destinées au privilégiés du régime, accompagnés de leur conjoint, écrit *Tribune*, qui en dénonce le coût, alors que des mesures d'austérité ont été fortement recommandées au sein de toutes les institutions étatiques.

12/01 – 1^{ère} journée de cérémonie de vœux au palais présidentiel : Andry Rajoelina prend une option sur les présidentielles et affirme sa volonté d'organiser des élections en 2012. Le chef de l'Etat balaye les objections techniques qui pourraient laisser penser que les scrutins ne pourront pas se tenir avant 2013. Il réfute l'accusation qui lui est faite de vouloir prolonger indéfiniment la transition. En conclusion de son discours, il déclare : « *J'ai confiance en votre soutien dans l'avenir* », ce que l'auditoire a interprété comme une déclaration de candidature à la prochaine présidentielle. Le ministre des Finances et du budget, Hery Rajaonarimampianina, a parlé de « *45 millions Ar réservés pour les prochaines élections* ». Même si le calendrier et l'ordre des scrutins ne sont pas encore arrêtés, le ministre a confié que « *quatre élections devraient probablement se tenir en 2012* ». L'usage du bulletin unique a été confirmé. Andry Rajoelina a venté les mérites de la Transition en matière de gestion macro-économique. L'Etat a honoré tous ses engagements extérieurs vis-à-vis de ses débiteurs, jamais aucun

régime n'a amassé un tel montant de réserves de devises (mais les redevances et autres taxes des grandes sociétés minières qui se préparent ou qui sont déjà dans la phase d'exploitation et ont commencé leurs exportations y sont pour quelque chose, notent les commentateurs). Le président de la transition a annoncé la fin des délestages, référence implicite à un récent contrat de location de groupes électrogènes. A terme, il a annoncé des solutions reposant sur les centrales hydroélectriques (le potentiel du pays est très largement inexploité) et les énergies renouvelables. Il a avancé que cette année verra le commencement de l'exploitation de l'énergie éolienne à grande échelle. Enfin, sur le plan social, il a indiqué que sur les 241 Centres de santé de base (CSB) qui ont été fermés en 2009, l'État a réussi à en rouvrir 180. Aucune annonce n'a été faite concernant la situation des détenus politiques. Parmi les invités à la cérémonie, la presse a noté la présence du Père Pedro, qui représentait son association Akamasoa et que l'on dit proche du pouvoir. Seul Mgr Odon Razanakolona, de l'Église catholique, a été aperçu à la table réservée aux quatre chefs d'Églises du FFKM, aux côtés du Père Pedro. La mouvance Zafy a boycotté la cérémonie, tandis que la mouvance Ratsiraka n'a reçu aucune invitation. 2.400 personnes ont été invitées, pour un budget qui excéderait les 70 millions Ar.

13/01 - Poursuite des cérémonies de présentation des vœux : la communauté internationale fait savoir que l'application de la feuille de route reste fragile et insuffisante. L'avertissement a été prononcé par le doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur d'Algérie, qui met l'accent sur la fragilité du processus : tout dépend en grande partie des acteurs politiques malgaches. Il rappelle les « échecs » et les « déceptions qui ont marqué toutes les tentatives de sortie de crise précédentes ». « Les atermoiements, les faux-fuyants et les revirements doivent être bannis, si l'on veut que le processus actuel soit mené à bon port », prévient-il. « Il en est de même de la politique du fait accompli et de la précipitation qui a montré ses limites et qui ne peut s'accommoder avec les rendez-vous électoraux majeurs en perspective », allusion probable, entre autres, au référendum constitutionnel du 17 novembre 2010. Dans sa réponse, Andry Rajoelina s'est efforcé de rassurer son auditoire, réaffirmant sa volonté de consolider les acquis et de ne pas prolonger la transition. Il admet cependant que « la gestion de la transition consensuelle et inclusive n'est pas sans difficulté ». 300 invitations avaient été lancées. 16 chefs de mission diplomatiques, consuls représentants d'organisations internationales étaient présents à la cérémonie. L'ambassade des États-Unis a envoyé un attaché politique.

16/01 - Conférence au sommet des chefs de file des mouvances : « Je n'ai pas abandonné le projet », déclare Didier Ratsiraka, depuis sa résidence française, où les soins apportés à son épouse se poursuivraient. Il précise qu'il n'en sera pas l'organisateur mais demandera au FFKM de s'en charger.

31/01 - Le FFKM de plus en plus sollicité pour la médiation. Des acteurs politiques souhaitent rééditer le scénario de 1991, où le Conseil œcuménique des églises, en collaboration avec le premier ministre, a joué un rôle capital pour sortir le pays de la crise. Ils se montrent réservés sur la démarche conduite actuellement sous l'égide de la SADC et aspirent à lui substituer une médiation malgache-malgache. La mouvance Zafy agit clairement dans ce sens. Elle aurait déjà eu des contacts avec le FFKM, la CNOSC et des dignitaires regroupés au sein de l'association Orimbato. Les membres de la CNOSC sont convaincus que le dialogue en question pourrait se tenir avant le 29 février, date butoir fixée par la SADC pour l'adoption des mesures d'apaisement. Le premier ministre Omer Beriziky ne serait pas opposé à cette initiative et Didier Ratsiraka compte sur le FFKM pour mener à bien son projet de conférence au sommet des chefs de file.

► La poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route - Refondation de la CENI

03/01 - Une session extraordinaire du parlement annoncée pour le 9 janvier. Après le vote « d'insertion de la feuille de route dans l'ordonnancement juridique », qui a clôturé la session ordinaire fin décembre, l'adoption des textes régissant la CENI, ainsi que le Conseil du Fampihavanana malagasy [chargé de la réconciliation nationale], attendent le CST et le Congrès. L'élaboration d'une proposition de loi sur la CENI fait actuellement l'objet de consultations des entités politiques et de la société civile par un expert électoral du système des Nations Unies, Me Flavien Misoni Mbayaha, de nationalité congolaise.

La loi sur les partis, le statut de l'opposition ainsi que la loi électorale feront l'objet de réexamen. Ces textes avaient été adoptés par la précédente législature. Les nouveaux parlementaires intégrés dans le cadre de l'élargissement des Assemblées entendent pouvoir remanier les dispositions prises avant la signature de la feuille de route. Une exigence qui n'est pas du goût des partisans du régime. Andry Rajoelina n'écartera cependant pas l'idée d'un réexamen des projets de loi déjà adoptés au parlement, pour corriger les incohérences des textes électoraux. Ce serait le cas du code électoral, de la Cour électorale spéciale (CES), ou encore du texte relatif aux partis ou celui portant statut de l'opposition et des partis d'opposition. Des textes votés au forceps par le parlement avant sa reconstitution mais dont la plupart n'ont pas encore passé le contrôle de conformité constitutionnelle de la HCC.

04/01 - Le premier conseil de gouvernement de l'année examine le projet de loi sur la CENI. Sa reconstitution reste le dernier élément à mettre en place pour pouvoir engager les procédures finales de sortie de crise que

sont les élections. Elaboré avec les Nations Unies, le projet de loi comporte 80 articles. Le président de la CENI serait nommé après une procédure d'appel à candidature. Hery Rakotomanana, actuel président serait donc remplacé. Les postulants devraient être âgés de 45 ans au minimum, n'avoir appartenu à aucune organisation ni formation politique durant les 10 dernières années et être titulaires d'une maîtrise avec au moins une expérience de 15 ans dans une activité qui pourrait servir la CENI. L'organe serait composé de 24 membres, dont 10 pour la société civile (observateurs des élections, avocats, journalistes, magistrats, syndicalistes...), 11 pour les signataires de la feuille de route, 2 au titre des ministères des collectivités (Intérieur et Décentralisation). Le 24ème poste serait réservé au président qui ne sera donc issu d'aucune formation politique. En outre, chaque candidat à l'élection présidentielle pourrait désigner deux représentants, par niveau, qui siègeraient de plein droit en tant qu'observateurs auprès de la CENI et de ses démembrements, à partir de la date de la publication de la liste officielle des candidats jusqu'à la proclamation définitive des résultats.

Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de la délégation Ravalomanana, fait montre de prudence face à ce projet qui doit encore être entériné par le parlement. Il note « *une certaine précipitation* » du pouvoir. « *Il ne sert à rien de précipiter les élections si c'est pour tomber dans une nouvelle crise post électorale* », prévient-il.

06/01 - Plusieurs sessions extraordinaires du parlement ne sont pas à exclure pour venir à bout des textes à adopter pour poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route. La 1^{ère} session, d'une durée de 12 jours, doit débattre en priorité du texte sur le fonctionnement de la nouvelle CENI. Mais les travaux parlementaires devront inclure plusieurs autres textes, dont la ratification du financement additionnel de 52 millions de dollars de la Banque mondiale dans le cadre de l'aide d'urgence au soutien de la biodiversité, l'adoption du code d'éthique et de bonne conduite et l'adoption des mesures d'apaisement et d'amnistie. Ces perspectives, dont fait état Elia Ravelomanantsoa, l'une des porte-paroles du gouvernement, qui insiste sur les dispositions préalables à adopter pour aller dans les meilleurs délais vers les élections, coïncident avec l'annonce du retour d'une mission de la Troïka.

La CNOSC favorables à deux départements au sein de la CENI. Pour André Rasolo, l'un des 4 co-présidents de l'organisation de la société civile, un premier département, présidé par la société civile, serait chargé de l'organisation technique des élections, le second, présidé par des politiques, aurait en charge l'observation des élections. La société civile estime que la présidence doit lui revenir et une dizaine de candidatures ont été déjà recensées, parmi lesquelles des membres du KMF/CNOE, avance son président, Ernest Razafindrabe. Les formations politiques pourraient s'accommoder de cette proposition.

07/01 - La Plate-forme nationale des organisations de la société civile (PFNOSCM) dirigée par Lalao Rاندriamampionona pose ses conditions en se démarquant de son groupement d'appartenance, la CNOSC. Elle conditionnerait la réussite du processus de résolution de crise à l'adoption de différentes mesures. Pour que les élections soient crédibles, il est impératif, d'après elle, que toutes les sensibilités et forces vives soient représentées au sein des institutions de la transition et que soit réalisé un réel climat d'apaisement (libération des détenus politiques, retour des exilés, réouverture des stations audiovisuelles). Une CENI recomposée fait également parti des conditions requises.

09/01 - L'OIF remet en cause les lois électorales. Un rapport d'étape de l'Organisation, rédigé en septembre 2011¹, met en lumière les carences des projets de loi votés par le parlement. « *Certes, le travail législatif de rénovation a été largement entamé, mais il demeure inabouti* », note le document, fruit de quatre missions franco-phones. Il évoque, entre autres, les incohérences des textes par rapport à la Constitution de la IV^{ème} République et la feuille de route. Au-delà des contradictions internes dans les dispositions des textes adoptés, le rapport soulève des problèmes au niveau des procédures. « *Tous ces textes de lois adoptés sont non-conformes à la Constitution du 11 décembre 2010* », conclut la mission de l'OIF. Le projet de loi portant code électoral, celui relatif à la Cour électorale spéciale (CES) ainsi que d'autres textes, dont ceux relatifs aux élections présidentielles et législatives, ont été adoptés au pas de charge par le parlement, avant sa recomposition fin 2011.

10/01 – Ouverture de la session extraordinaire du parlement : 4 projets à examiner. Le projet de loi d'amnistie ne figure pas à l'ordre du jour préétabli par l'Exécutif alors qu'il est très attendu par de potentiels et éventuels candidats qui ont des comptes à rendre à la justice. Les 12 jours de la session seront pour l'essentiel consacrés à l'examen du projet portant réorganisation de la CENI. Le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, a noté qu'une prolongation ou une nouvelle session extraordinaire est vivement souhaitée pour examiner le projet de loi d'amnistie qui en serait encore au stade de la préparation. Quant à la libération des détenus politiques, elle relèverait désormais selon lui de l'Exécutif car elle est inscrite dans la feuille de route qui est désormais une loi à exécuter, ayant été insérée dans le cadre juridique national.

11/01 - « Le gouvernement souhaite l'adoption des textes relatifs à la mise en place des institutions transitoires avant la fin du mois », a déclaré Elia Ravelomanantsoa, ministre de la Culture et l'une des porte-parole du

¹ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/20/85/448497/71823500.pdf> (édité de *Tribune du 12/01/12*) et rapport complet (65 p.) : <http://storage.canalblog.com/31/39/448497/71823539.pdf>

gouvernement. Il s'agit de la CENI, du Comité pour le Fampihavanana malagasy (CFM) et de la Cour électorale spéciale (CES). L'adoption du Code électoral est aussi prévu, et ce avant l'examen des mesures d'apaisement. « *Nous aimerions donner une preuve de notre bonne foi dans la mise en œuvre de la feuille de route avant la réunion du CPS de l'UA avant la fin du mois* », se justifie-t-elle. Si ces délais doivent être tenus, les parlementaires risquent de devoir adopter ces textes au pas de charge, comme lors de la session précédente. La tâche ne s'annonce pas facile. Le gouvernement et le parlement ont en outre la lourde responsabilité de se pencher sur les remarques de l'OIF, notamment sur le problème récurrent de la hiérarchie des textes entre la Constitution et la feuille de route. La CNOSC fait part de son scepticisme, regrettant au passage l'absence d'engagement de la HCC dans ce débat constitutionnel.

Zafy Albert reste inflexible : il ne désignera pas de représentants au sein des institutions de la Transition. Certains de ses collaborateurs et des alliés d'opposition au régime, dont Mamy Rakotoarivelo, continuent de chercher à le convaincre de faire la démarche mais l'ancien chef de l'Etat campe sur ses positions.

13/01 - Des articles du projet de loi sur la CENI sèment la discorde au sein du Congrès. Des amendements seront déposés. Les divergences de points de vue portent essentiellement sur la question de la représentativité des partis politiques au sein de la commission chargée de l'organisation technique des élections, en particulier au niveau des démembrements de la CENI dans les régions et les districts. A ces niveaux en effet, un accord doit être trouvé entre les formations politiques pour désigner 3 représentants. Problème identique pour la désignation des représentants de la société civile. Plusieurs membres du Congrès se disent en outre préoccupés par la possibilité de faire financer les activités de la CENI par des ministères, au risque de compromettre son indépendance.

Roland Ratsiraka : « Il faut inclure plus de techniciens dans les structures de la CENI ». Le neveu de l'Amiral développe une analyse critique du projet de loi qui devra être adopté par le parlement. Il conteste notamment sur le fait que son président soit désigné suite à une procédure d'appel à candidatures. Il craint que ce soit l'occasion d'un retour des politiques à la tête de l'institution. Les administrateurs civils devraient occuper selon lui un tiers de sièges, jusque dans ses structures déconcentrées. Il faut éviter d'utiliser des moyens financiers venant des institutions dont les chefs sont susceptibles de se présenter aux élections. C'est la raison pour laquelle il faut exiger la démission du président ou des membres du gouvernement qui se porteront candidats aux élections.

14/01 – Le Congrès adopte le projet de loi sur la refonte de la CENI, après avoir procédé à quelques retouches, parmi lesquelles la décision de faire arrêter le calendrier électoral par la CENI, en concertation avec la communauté internationale. La publication de celui-ci devra intervenir dans les 60 jours suivant la mise en place du bureau permanent de la CENI, contre 30 jours dans le projet initial.

Cette prolongation relance le débat sur la possibilité de tenir toutes les élections courant 2012. L'objectif d'Andry Rajoelina d'organiser un premier scrutin début mai paraît compromis. Le texte doit encore être adopté par le CST et revenir devant le Congrès avant promulgation. D'après le code électoral, la convocation des électeurs exige un délai de 90 jours. L'adoption de la loi sur la CENI est nécessaire au lobbying qu'envisage de conduire le ministère des Affaires étrangères auprès des instances internationales, notamment auprès des Nations Unies, d'ici une dizaine de jours.

16/01 - Le KMF/CNOE se positionne pour intégrer la nouvelle CENI. Il met en avant le fait que la feuille de route et le projet de loi sur la CENI en cours de discussion prévoient explicitement la représentation de la société civile au sein de l'organe chargé de superviser les élections. Ernest Razafindraibe, son président, se prononce à nouveau en faveur de la tenue d'élections dès cette année et il fait part de sa préférence pour des législatives « *en pôle position* », rejoignant en cela la position du SeFaFi. « *Il faut instaurer un climat d'apaisement avant toutes élections ; il faut notamment l'adoption d'une loi sur l'amnistie, d'une loi sur les partis politiques, il faut aussi adopter une loi qui définisse le statut des anciens présidents ; enfin et non des moindres, il faut que les acteurs politiques adoptent un code d'éthique et de bonne conduite* » ; tels sont les préalables que pose le KMF/CNOE à la fixation d'un calendrier électoral. Son président insiste sur l'autonomie de la commission : elle doit être véritablement indépendante et disposer d'une autonomie financière. Le CNOE évoque la nécessité pour tous les dirigeants de se soumettre à la déclaration de patrimoine. Des dispositions doivent enfin être arrêtées concernant le financement des partis et des campagnes électorales. Pour rappel, la CNOSC a proposé un projet de loi sur la nouvelle configuration de la CENI et la PNFOSCM a réclamé que les organisations de la société civile (OSC) soient parties prenantes dans les préparatifs électoraux. Sans doute est-ce encore en ordre dispersé, mais les différentes OSC veulent se faire entendre pour réclamer droit de cité dans le processus d'organisation des élections.

17/01 - Pour Andry Rajoelina, les politiciens auront leur mot à dire sur la fixation du calendrier électoral. « *Des échanges avec les politiciens et les gens devront avoir lieu, afin de déterminer les dates des élections* », a-t-il tenu à préciser. Un point de vue que ne partage pas la mouvance Ravalomanana. Pour Mamy Rakotoarivelo, le chronogramme des élections relève de la seule CENI, en collaboration avec les experts internationaux (Nations

Unies, OIF, Troïka de la SADC). Malgré cette position de principe, le président du Congrès affirme que logiquement les présidentielles devraient précéder les législatives.

26/01 - Le Père Alain Thierry Raharison, secrétaire général de Justice et Paix, pessimiste quant à l'organisation des élections en 2012. L'adoption de loi sur la CENI est certes une étape décisive vers la préparation des élections mais il aurait fallu, d'après lui, que tous les candidats soient représentés au sein de cette structure. Le manque de vraie concertation entre les parties prenantes, prises aux pièges de la communauté internationale, constituerait encore un obstacle à la préparation d'élections crédibles dans un environnement pérenne. Par ailleurs, l'indépendance financière de la commission ne serait pas assurée. Des observateurs estiment que la question relative à l'amnistie de Marc Ravalomanana va inévitablement retarder le scrutin présidentiel, censé pourtant se dérouler en premier. Ils pensent, à tort ou à raison, que l'opposition ne fait qu'apporter de l'eau au moulin des politiques qui ne demandent qu'à s'incruster au gouvernement, au Congrès et au CST. La Transition va ainsi s'étaler, s'éterniser...

Sarah Georget Rabeharisoa demande pour sa part aux Nations Unies de prendre en charge directement dans les plus brefs délais l'organisation des élections. Dans la lettre qu'elle a adressée au représentant résident des Nations Unies, la présidente nationale du parti Vert déplore la lenteur du processus devant déboucher sur la tenue d'élections crédibles et elle pointe du doigt les limites de la médiation de la SADC.

28/01 - Le Parlement met en place un comité ad hoc pour suivre les modalités d'application des dispositions de la feuille de route, surtout celles dont la mise en œuvre a divisé l'opinion. 60 membres du Congrès vont engager la démarche visant à surmonter les obstacles rencontrés. Le 1^{er} dossier à aborder sera celui des conditions du retour de Marc Ravalomanana et des autres exilés. Le comité est composé de toutes les sensibilités signataires de la feuille de route. La mouvance Zafy est la seule qui n'est pas encore représentée en son sein.

28/01 - Madagascar a raté la date butoir du 29 janvier 2012 pour plaider son dossier auprès des Nations Unies, explique le ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo. Cette démarche devait permettre de formuler les mesures d'accompagnement de la communauté internationale à la transition malgache. L'instauration d'un climat d'apaisement, à travers l'adoption des instruments juridiques préconisés par la feuille de route et la mise en place des structures et lois afférentes à l'organisation des élections, n'a, en effet, pas été bouclée dans les délais.

30/01 - Certaines formations proches du pouvoir souhaitent accélérer le vote d'une loi d'amnistie par le Parlement, sans attendre la mise en place du Comité du Fampihavanana Malagasy (CFM), contrairement aux récentes déclarations d'Andry Rajoelina. Plusieurs anciens détenus ont besoin de l'amnistie pour poursuivre leur parcours politique et ils jugent urgent d'être fixés sur leur sort. Si l'ordre des priorités était inversé, le CFM pourrait se saisir de la situation de Marc Ravalomanana dans l'hypothèse où celui-ci ne bénéficierait pas de l'amnistie, comme le laisse entendre Andry Rajoelina. La SADC elle-même appelle à la priorisation immédiate du processus d'élaboration d'une loi d'amnistie et ce avant le 29 février 2012.

« Le pire est-il devant nous ? », titre l'éditorialiste de Tribune. « Une explosion de la violence dans les semaines ou les mois à venir est possible, d'autant plus que l'approche des élections avec la mise à l'écart anticipée de certains candidats va accroître la tension politique. Mais la campagne électorale va aussi favoriser les révélations sur les dérapages et abus du pouvoir, ce qui ne va pas plaire aux coupables qui vont user de tous les moyens pour empêcher ces révélations. À part des affrontements entre civils, parmi les autres schémas possibles figure également une révolution de palais : des civils ou militaires membres de la winning coalition, sentant leurs intérêts menacés par un rapprochement de Rajoelina avec l'opposition sous la pression internationale, peuvent être tentés de l'écarter du pouvoir. L'approche de la date-butoir fixée par la SADC au 29 février présente donc un fort potentiel de risque de ce scénario. Les efforts actuels d'Omer Beriziky pour faire fonctionner tant bien que mal le Gouvernement d'union nationale restent donc une chance, quoique mince, pour tenter d'enrayer la spirale vers l'irréparable. Mais si les tensions continuent à s'exacerber au-delà du raisonnable, la marche arrière sera de plus en plus difficile, et l'irréversibilité deviendra plus qu'une simple probabilité ».

31/01 - Le Congrès demande à l'exécutif la transmission des projets de loi relatifs à l'apaisement, dont la loi d'amnistie. Les parlementaires s'impatientent car l'actuelle session extraordinaire est sur le point de s'achever et les textes attendus n'ont toujours pas été transmis. Une troisième session parlementaire extraordinaire sera probablement nécessaire. Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès, attire l'attention de l'exécutif sur « la nécessité de prioriser l'application des articles 16, 17, 18, 19 et 20 de la feuille de route », comme l'a réclamé la SADC lors de la « réunion d'urgence » de Pretoria.

► La préparation du retour de Marc Ravalomanana et des exilés

06/01 - La mouvance Ravalomanana maintient sa position concernant le retour de l'ancien président : elle explique que « le président Ravalomanana n'a pas besoin d'amnistie. La libération des détenus politiques, tout

comme l'arrêt des poursuites n'ont pas non plus besoin du parlement car il s'agit de mesures administratives », soutient Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de délégation. Le président de la chambre basse prend exemple de son cas pour illustrer ses propos. « *Je suis en liberté provisoire. Le premier ministre peut donner un instruction au ministre de la Justice, qui, à son tour saisit le doyen des juges d'instructions pour abandonner les poursuites à mon encontre* », décrit-il.

10/01 - L'armée est toujours opposée au retour de Marc Ravalomanana. Le général Lucien Rakotoarimasy, ministre des Forces armées, a rappelé l'« *inquiétude* » que cette perspective suscite par rapport au maintien de l'ordre public. Une « *inquiétude qui se fonde sur des éléments recueillis sur le terrain* », affirme-t-il. L'officier général a cependant précisé que les Forces armées n'opposeront pas leur veto à une éventuelle décision politique favorable au retour de l'ancien président. Andry Rajoelina a récemment déclaré sur un ton de défi, qu'« *il [Marc Ravalomanana] peut rentrer. Personne n'a peur de lui* ».

12/01 - Cérémonie de vœux au palais présidentiel : le président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, a défendu dans son allocution les intérêts de l'ancien président en exil, en déclarant : « *la cérémonie a été un peu triste, car il y a encore des malgaches à Madagascar, qui ne jouissent pas de leur liberté à cause de la politique et il y a aussi des malgaches qui sont obligés de rester en exil toujours à cause de la politique* ». Il n'a pas manqué de souligner que l'actuelle transition se doit de respecter intégralement la feuille de route. En conclusion, et profitant de la diffusion en direct de la cérémonie, il a annoncé une nouvelle fois le retour imminent au pays de Marc Ravalomanana, provoquant des huées et des sifflets dans l'assistance. « *La date de son retour est déjà définie et a été soumise à l'approbation de Marius Fransman* », a-t-il affirmé. Et d'ajouter que le président de la Transition sera informé de cette échéance. Mamy Rakotoarivelo s'est adressé particulièrement à Andry Rajoelina en lui demandant de prendre en considération l'expérience sud africaine pour en tirer des leçons. « *On se rappelle que les Africains du Sud ont libéré les détenus politiques et rapatrié les exilés avant de procéder aux élections* », a-t-il soutenu. Les leaders des formations proches du pouvoir ont condamné fermement l'intervention jugée partisane et déplacée du président du Congrès dans le cadre d'une cérémonie officielle.

16/01 - Marc Ravalomanana entretient le suspense sur la date de son retour. L'annonce publique de la date de son arrivée au pays devrait être faite dans les tous prochains jours. Il précise dans un communiqué qu'il sera accompagné « *d'une dizaine de journalistes internationaux pour découvrir les réalités au pays* ». « *J'ai décidé de rentrer et je dois prouver au monde ma volonté de résoudre le problème à Madagascar* », a-t-il avancé, voulant rassurer ses partisans. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation, a confié que la préparation de l'accueil de l'ancien chef de l'État était en bonne voie. Les leaders politiques proches du pouvoir ne s'opposent pas à ce retour, prévu dans la feuille de route, mais préviennent à nouveau que l'ancien président devra répondre de ses actes devant la justice. Le général Richard Ravalomanana, commandant de la circonscription régionale de gendarmerie, rappelle que les forces de l'ordre se tiennent prêtes à appliquer la décision du tribunal s'ils elles reçoivent des ordres en ce sens. Le président du Congrès tient à préciser que la date du retour a été communiquée au chef de mission de la Troïka ainsi qu'au président de la Transition, à titre d'information et non pour solliciter une autorisation. Marc Ravalomanana se doit de concrétiser rapidement ses promesses de retour s'il entend se présenter aux prochaines présidentielles : il lui faut pour cela résider au pays au mois durant 6 mois consécutifs précédant le scrutin.

16/01 - Le retour d'exil de la famille Radavidra, proche de Marc Ravalomanana, reporté au dernier moment. Les places sur le vol de retour d'Afrique du Sud avaient été réservées mais les passagers ne se sont pas présentés à l'embarquement. D'après *Tananews*, David Ralf, époux de Sarah Ravalomanana, la fille du président, a débarqué récemment à Ivato. D'autres membres de la famille et proches collaborateurs de Marc Ravalomanana seraient sur le point de lui emboîter le pas.

17/01 - Démonstration de forces à l'aéroport d'Ivato : Forces d'intervention et autres corps spécialisés ont effectué une série d'exercices visant à parer à d'éventuelles incursions étrangères ou à l'atterrissage d'appareils indésirables pouvant porter atteinte à la sûreté de l'État. Le colonel Andry Rakotondrazaka, commandant de la gendarmerie d'Analamanga, a écarté toute dimension politique à cette action d'une ampleur exceptionnelle et très médiatisée : de telles opérations sont programmées, affirme-t-il, à fréquence régulière. « *Il n'y a rien à voir avec le supposé débarquement de Marc Ravalomanana* », a précisé l'officier supérieur. « *L'on a assisté à un véritable scénario de film d'action* », écrit *L'Express*, pour qui il ne fait aucun doute que la démonstration visait à dissuader l'ancien président de rentrer au pays.

18/01 - Arrêt des poursuites : le cas de Marc Ravalomanana ajourné. « *Nous n'avons pas encore examiné le cas des individus dont la procédure judiciaire est en cours. Nous nous penchons d'abord sur le cas de ceux qui sont en détention* », a indiqué Elia Ravelomanantsoa, l'une des porte-parole du gouvernement, à l'issue d'un conseil de gouvernement consacré aux mesure d'apaisement et en particulier à l'arrêt des poursuites à « *connotation politique* ». L'annonce de ce report intervient au moment même où Marc Ravalomanana devait révéler la date de son retour. La situation de toutes les autres personnalités pour lesquelles une procédure judiciaire est en cours va se poursuivre dans le cadre d'un comité interministériel ad-hoc. Les chefs d'institution auront à se prononcer sur le

contenu de la liste établie et les mesures proposées. Les civils encore détenus pour des affaires pénales mais à caractère politique seraient libérés tandis que les détenus militaires seraient placés en résidence surveillée. Il n'y aurait plus qu'une dizaine de civils dans ce cas, selon *La Gazette*. Ils ont été placés en détention provisoire consécutivement aux affaires de bombes artisanales et de l'attentat contre le cortège présidentiel sur la route du Marais Masay.

19/01 - Annonce du retour de Marc Ravalomanana le 21 janvier, démentie par son porte-parole. Le général Richard Ravalomanana confirme qu'il sera arrêté à son arrivée. « *C'est le mandat d'arrêt qui a été émis auparavant que nous devons exécuter. L'arrestation est donc inévitable puisque le mandat d'arrêt a déjà fait l'objet de notification* », confie-t-il. Cette mission d'arrestation bénéficie de la caution de la ministre de la Justice, Christine Razanamahasoa, qui affirme qu'il appartiendra aux forces de l'ordre d'appliquer le mandat d'arrêt. Le directeur général de l'Aviation civile de Madagascar (ACM) confirme qu'aucun Notam n'interdit actuellement à l'ancien président de rentrer, le dernier Notam ayant été abrogé le 19 décembre. Le commandant de la circonscription régionale de gendarmerie annonce que des mesures spéciales seront prises pour éviter tout débordement à l'aéroport, à l'image de ce qui avait eu lieu le 19 février 2011 lors de la première tentative de retour. « *À ceux qui veulent risquer leur vie de bien réfléchir* », a-t-il lancé. Marc Ravalomanana est intervenu par deux fois au meeting de ses partisans au Magro. « *Que chacun soit responsable de ses actes* », a-t-il prévenu, visant en particulier les militaires et les forces de l'ordre.

Joint par l'AFP à Johannesburg, **son porte-parole, Patrick Gearing, a contredit l'ancien président en affirmant que ce dernier ne va pas revenir le 21.** «... *C'était le plan initial. (...) Il y a encore un certain nombre de choses à régler. C'est pourquoi, je n'ai encore rien annoncé formellement. Mais nous envisageons de le mettre dans l'avion la semaine prochaine* » a-t-il confié. **L'annonce laisse la presse dubitative.** Ne s'agirait-il pas encore de faire patienter les partisans de l'ancien président dont la mobilisation s'essouffle et qui sont minés par les divisions ? Ne s'agit-il pas d'un nouvel épisode de la guerre des nerfs qui se joue entre les deux principaux protagonistes de la crise ? En tous cas, l'annonce cause un réel émoi et de l'inquiétude dans une opinion jusque là indifférente et provoque une réelle nervosité dans les allées du pouvoir. *Sobika* écrit : « *Une fois encore le peuple tenu en haleine ne sera que simple spectateur d'événements qui menacent de faire de la population la victime directe et la victime collatérale, alors que tous les acteurs clameront qu'ils agissent pour les intérêts supérieurs du pays* ». *La Gazette* rapporte que des rumeurs persistantes circulent selon lesquelles, en cas de problème à son accueil, Marc Ravalomanana pourrait trouver refuge à l'ambassade américaine, avec la bénédiction du chargé d'affaires, Eric Wong.

20/01 - Retour de Marc Ravalomanana : des risques d'affrontements. Chaque camp se mobilise pour se rendre massivement à l'aéroport d'Ivato : les « *légalistes* » pour l'accueillir avec enthousiasme, l'association des victimes du 7 février (AV7) pour le conspuer. « *Nous voulons Ravalomanana entre nos mains puisque nous avons beaucoup de questions à lui poser. (...) Œil pour œil, dent pour dent !* », a lancé Etienne Andriamahefarisoa, de l'AV7 et membre du Congrès. Il se dit prêt à affronter les pro-Ravalomanana. « *Marc Ravalomanana doit nous rendre les corps de nos proches qu'il a enterrés on se sait où, réveiller les morts dans leurs tombes et leur rendre des comptes, réparer les chairs mutilées et les blessures à vie portées par nos proches* », s'est-il exclamé. Ce n'est qu'après, a-t-il enchaîné, que nous pourrions discuter des deniers publics qu'il a volés pendant qu'il était au pouvoir. Le général Richard Ravalomanana recommande aux partisans de Marc Ravalomanana qui souhaitent l'accueillir à Ivato de respecter la loi et les règlements, et d'éviter toute obstruction de la voie publique. « *Ce serait se sacrifier pour rien de faire ainsi, car nous sommes là pour faire respecter la loi* » prévient-il. Mamy Rakotoarivelo menace du retrait de la mouvance Ravalomanana du processus de sortie de crise si des mesures sont prises pour s'opposer à ce retour ou procéder à l'arrestation de son chef de file. « *Nous estimons que l'arrestation de Marc Ravalomanana est illégale et illégitime* », a-t-il fait savoir en réaction aux menaces d'arrestation dont l'ancien chef d'État ferait l'objet dès sa descente d'avion. « *Illégale, parce que la condamnation du président fondateur du TIM a été prononcée par une juridiction non compétente, à savoir la Cour criminelle, et non par la Haute Cour de Justice tel qu'il est stipulé dans la Constitution* ». Et d'ajouter que l'arrestation est illégitime étant donné que la condamnation a été prononcée par une justice instrumentalisée au profit de la HAT. Pour le président du Congrès, il s'agit d'une décision relevant de l'unilatéralisme et qui n'a aucune force probante dans la mesure où elle a été adoptée bien avant la signature de la feuille de route du 17 septembre 2011. « *Au pire des cas, si cette condamnation venait à être effective, nous exigeons un traitement égalitaire* », a-t-il fait remarquer. Et de mettre en relief le cas de l'ancien président Didier Ratsiraka qui a été autorisé à revenir au pays, ou encore de certaines personnalités ayant accédé à de hautes fonctions dans la Transition car bénéficiant de la protection de son président.

Jean-Marc Châtaigner, ambassadeur de France, a souligné que la France est en faveur de la mise en œuvre immédiate de la feuille de route et notamment de son article 20 qui stipule que tous les citoyens malgaches en exil pour des raisons politiques doivent pouvoir rentrer à Madagascar sans condition, y compris l'ancien président. L'ambassadeur a, en outre, mis l'accent sur le fait que Paris n'a jamais refusé d'héberger l'ancien président. « *En 2009, nous lui avons proposé de s'exiler en France s'il le souhaitait* ». Et d'ajouter que Marc Ravalomanana peut venir quand il le veut et autant qu'il veut en France.

La Gazette dénonce « une supercherie savamment orchestrée par un quotidien tananarivien » : Marc Ravalomanana ne rentrera pas. L'entourage immédiat de Marc Ravalomanana sait depuis février 2011 que les autorités sud-africaines lui ont intimé l'« ordre » de ne pas retourner tout de suite à Madagascar et de patienter. Il ne s'agirait que d'une nouvelle opération de communication destinée à remobiliser ses partisans, estime le quotidien.

21/01 – Effervescence pour l'arrivée confirmée de Marc Ravalomanana. Les partisans de l'ancien président, comme ceux du camp adverse (surtout les membres de l'AV7), sont fortement mobilisés pour organiser une démonstration de force à l'aéroport d'Ivato, faisant craindre des risques d'affrontements. Les forces armées ont fait savoir que leur rôle était de prévenir les débordements et que l'exécution du mandat d'arrêt relevait du général Richard Ravalomanana, qui en a reçu l'ordre. Marc Ravalomanana, de son côté, s'est montré rassurant : la compagnie aérienne Airlink ne pose aucun problème à son embarquement, en dépit des risques de troubles à l'arrivée, et la communauté internationale a été tenue informée de sa décision de rentrer au pays. Le président sud-africain Jacob Zuma aurait donné son feu vert, les deux hommes se seraient même rencontrés tout récemment pour discuter des modalités. Le président du CST a prononcé un discours d'apaisement, appelant au calme les partisans de l'association des victimes du 7 février 2009. Étant parmi les dirigeants de la marche sur le palais présidentiel d'Ambohitsorohitra, le général en retraite Dolin Rasolosoa a appelé au calme ses anciens compagnons de lutte. Il s'est aussi adressé aux partisans du président déchu pour leur demander de faire preuve de maîtrise et de modération, rappelant que nombre des hauts dirigeants de la mouvance Ravalomanana sont actuellement au sein des institutions de la Transition.

Un culte a été organisé par le bureau de la FJKM pour le retour du vice-président de l'Eglise réformée, « afin qu'il puisse poursuivre l'accomplissement de sa mission confessionnelle ». Un appel à mobilisation des volontaires pour l'accueillir a été lancé, en présence du président de la FJKM, le pasteur Lala Rasendrahassina. Didier Ratsiraka, redoutant l'exécution du mandat d'arrêt et les risques d'affrontements, a conseillé à Marc Ravalomanana de retarder son retour pour attendre la convocation du FFKM à la conférence au sommet qu'il appelle de ses vœux.

A l'annonce de ce retour, les États-Unis ont adressé une nouvelle mise en garde au régime : « Nous réitérons notre appel aux autorités de transition à Madagascar de faire un effort concerté et de produire des améliorations concrètes en matière de gouvernance et de respect des droits humains », soulignent-ils. La Gazette fait mention de rumeurs selon lesquelles l'ambassade des États-Unis serait étroitement associée à l'organisation de ce retour.

21/01 - Joseph Akiva, l'un des supposés « mercenaires » de Marc Ravalomanana en garde à vue. Les services de renseignements étaient depuis quelques jours sur le qui-vive suite aux rumeurs selon lesquelles Marc Ravalomanana aurait envoyé des éclaireurs pour préparer son retour. Après avoir épluché les fiches d'arrivées à l'aéroport d'Ivato, ils ont remarqué le nom de Joseph Akiva, ressortissant israélo-sud-africain. Cette personne aurait été, début 2009, à la tête d'un groupe d'hommes qui avaient été qualifiés de « mercenaires ». Ils encadraient les policiers sur la place du 13-Mai et certains d'entre eux auraient été aperçus au palais d'Ambohitsorohitra lors de la fusillade du 7 février. La brigade criminelle a donc procédé à son interpellation. Joseph Akiva a nié en bloc les faits qui lui sont reprochés et sa garde à vue a été prolongée. L'intéressé a incriminé l'un de ses compatriotes, un certain Victor Nassar, qui ferait partie des 5 « mercenaires » qui avaient encadré les éléments de l'Emmo-Nat en février 2009.

26/01 - Israël défend ses ressortissants incriminés. Le consul général d'Israël au Kenya est attendu à Madagascar. « Il a emmené avec lui des médicaments en cas de besoin », a expliqué au téléphone un proche de Joseph Akiva. L'Express révèle que le suspect se serait entretenu à plusieurs reprises avec l'ancien président, en 2008. Ce serait les relations qu'avaient entretenues cet ex-commissaire de police et ancien directeur de la sécurité du territoire en Israël avec Marc Ravalomanana, ainsi que sa venue à Madagascar, coïncidant avec l'annonce du retour au pays de l'ancien président, qui préoccupent la DST. Un stylo enregistreur aurait été retrouvé sur Joseph Akiva lors de son arrestation.

22/01 - Marc Ravalomanana empêché d'atterrir à Antananarivo². Les autorités malgaches ont interdit l'espace aérien du pays à l'ancien président, contraint de regagner Johannesburg, son point de départ. Ses partisans, qui l'attendaient par milliers à l'aéroport d'Ivato, ont en conséquence annoncé qu'ils suspendaient leur participation aux institutions de la transition. « Le vol n'a pas été autorisé à entrer dans l'espace aérien de Madagascar », a dit à l'AFP le porte-parole de SA Airlink, une filiale de la compagnie nationale sud-africaine SAA. Il a du rebrousser chemin aux 3/4 de son parcours. 5 aéroports importants, dont celui d'Antananarivo, ont été fermés à l'heure où devait atterrir l'avion. Un « Notam » aurait été émis par le président de la Transition lui-même et pas par le gouvernement, affirme le premier ministre. Celui-ci était consultable sur le site de l'Aviation civile de Madagascar mais le ministre de la Communication a nié son existence. Interrogé par Marc Ravalomanana et son entourage sur la possibilité d'atterrir à Maurice ou au Mozambique, le pilote n'aurait donné aucune réponse satisfaisante, alimentant un soupçon de collusion entre la compagnie aérienne sud-africaine et le pouvoir de transition. Pour Madagate, la

² Vidéos en ligne : AFP : <http://video.liberation.fr/video/4a846cea8f3s.html%20> - Euronews : <http://fr.euronews.net/2012/01/21/marc-ralomanana-empêche-de-rentre-a-madagascar/> - Tv-Plus (Madagascar) : <http://a19.video4.blip.tv/2340000746296/Tvplusmadagascar-journalDu21Janvier2012327.mp4>

compagnie avait été prévenue de la menace de « *Notam* » et le pilote savait qu'il allait devoir rebrousser chemin. A chaud, devant quelques journalistes présents à bord, dont l'envoyé spécial du *Monde*, Marc Ravalomanana s'est écrié : « *C'est la preuve que ce gouvernement ne respecte pas la feuille de route. Pourquoi ne peut-on pas atterrir ? Tous les exilés sont normalement autorisés à rentrer ! Il y a un million de Malgaches qui m'attendent à l'aéroport [quelques milliers selon des observateurs] ».* « *Rajoelina n'a pas la volonté politique de résoudre la crise à Madagascar. Le monde peut en être témoin !* ». L'ancien président a ensuite mis plus de deux heures pour quitter l'appareil, exigeant des garanties du gouvernement sud-africain, arguant que les autorités de Pretoria ne l'ont pas invité à revenir et que sa sécurité n'est plus assurée. Ses conseillers ont alors enchaîné les coups de fil. Marius Fransman, vice-ministre sud-africain de la Coopération internationale et chef de la délégation de la médiation de la Troïka a pu être joint. Tout d'un coup, le silence s'est fait. C'était le président sud-africain Jacob Zuma, qui s'est dit disposé à faire pression sur le régime malgache lors du prochain sommet de l'UA à Addis-Abeba, d'ici la fin du mois. « *La stratégie est désormais de faire le plus de bruit possible à l'extérieur avec cette histoire* », résume un conseiller. A Madagascar, la mouvance annonce au même moment qu'elle suspend sa participation aux institutions de la transition. Le président de la chambre basse, Mamy Rakotoarivelo, accuse Andry Rajoelina de violer constamment la feuille de route. Le président déchu appelle la communauté internationale et notamment la SADC à « *condamner* » ce coup de force et à « *prendre une décision ferme* ». Marc Ravalomanana s'était pourtant montré confiant quelques heures plus tôt avant d'embarquer. « *Je viens de discuter avec le premier ministre. il a dit que tout est OK* », avait-il affirmé à des journalistes rassemblés dans l'aérogare.

Les affrontements entre les manifestants et les forces de l'ordre a proximité d'Ivato ont fait un mort et 7 blessés. Des groupes de casseurs s'en sont pris à plusieurs établissements dans le secteur, dont des concessions automobiles appartenant au milliardaire Mamy Ravatomanga (groupe Sodiat), proche du régime, et aux locaux du fret d'Air France où 3 agents de sécurité ont échappé à la mort. 7 arrestations ont été effectuées. Les prévenus ont été placés sous mandat de dépôt à Antanimora. Le général Richard Ravalomanana indique que des manifestants armés de pistolets automatiques ont tiré des coups de feu. Un membre du Congrès est suspecté d'avoir organisé la tentative de pillage d'Air France Cargo et des concessions automobiles. Une photo circule après avoir été publiée par un quotidien de la capitale : on y voit un militaire de type européen parmi les forces de l'ordre que la HAT a déployé à l'aéroport pour faire face aux manifestants pro-Ravalomanana venu accueillir l'ancien président.

Dans un communiqué, la présidence affirme que face aux risques de troubles à l'aéroport d'Ivato, il a été demandé « à la compagnie aérienne Air Link, dans un premier temps, d'atterrir à l'aéroport international de Morondava pour non seulement permettre aux autorités de police judiciaire d'exécuter le mandat d'arrêt décerné contre Marc Ravalomanana mais encore et surtout pour attendre que la situation revienne à la normale aux environs de l'aéroport international d'Ivato, avant que l'aéronef et les passagers restants de Air Link puissent y atterrir en toute sécurité. (...) Les hauts responsables d'Air Link ont été préalablement informés, par lettres officielles et à deux reprises par les autorités malgaches que ces dernières sont déterminées à exécuter le mandat d'arrêt décerné à l'encontre de l'un des passagers (...) et que cette opération pourrait ainsi mettre en danger tant leur aéronef que les passagers ». Le Chief Executive Office d'Airlink a affirmé que sa compagnie n'avait reçu aucune consigne demandant à l'avion d'atterrir à Morondava. « *De toute manière, cet avion ne pouvait pas atterrir dans cet aéroport non reconnu par les standards de la compagnie* », a-t-il ajouté, ce que confirme un pilote d'Air Madagascar.

L'éditorialiste de Tribune retient que le régime a paniqué devant l'affluence à l'aéroport d'Ivato. En fermant les principaux aéroports 10 mn avant l'atterrissage, la présidence a cherché à forcer le commandant de bord à atterrir sur l'un des seuls aéroports ouverts et pouvant accueillir l'appareil, celui de Morondava, afin d'en extraire sans risque l'ancien président. Un dispositif aurait été mis en place dans cet aéroport de la côte Ouest depuis plusieurs jours. Ce que les « *stratèges* » ont oublié, c'est que l'avion pouvait avoir une réserve suffisante de carburant pour revenir en Afrique du Sud, et donc ne pas être obligé de se poser en terre malgache.

Gilbert Raharizatovo, ancien ministre de la Communication de la HAT, a qualifié « *d'improvisation dangereuse* » la décision du pouvoir de fermer les aéroports de Madagascar à 10 mn de l'atterrissage.

Madagate rappelle qu'en 2006 Pierrot Rajaonarivelo avait subi semblable mésaventure sur l'aéroport de Toamasina. De la part du régime Ravalomanana ! « *Comme quoi, Didier Ratsiraka a raison : nul ne peut se prévaloir de ses propres turpitudes* », conclut le site.

La présidence annonce qu'elle souhaite envoyer un avion spécial en Afrique du Sud pour ramener l'ancien président et le présenter à la justice : « *Comme les autorités malgaches ont déjà manifesté leur ferme volonté de laisser Marc Ravalomanana rentrer sans conditions à Madagascar, selon les dispositions du paragraphe 20 de la feuille de route, tout comme elles restent également catégoriques quant à leur détermination d'exécuter le mandat d'arrêt décerné contre celui-ci, en application des termes du paragraphe 45 de la même feuille de route, les autorités malgaches souhaitent envoyer un avion spécial à Johannesburg pour ramener Marc Ravalomanana à Madagascar afin qu'il soit présenté devant la justice. Les démarches afférentes vont ainsi immédiatement être entamées auprès du gouvernement sud-africain* ».

Omer Beriziky interviewé par RFI « Je peux vous assurer que le gouvernement, à aucun moment, n'avait donné l'ordre de fermer les aéroports à Madagascar. Le retour de l'ex-président était possible. Cependant, j'aurais souhaité que le retour de Monsieur Ravalomanana se fasse dans d'autres conditions. Je pensais qu'il était possible d'arriver à une solution consensuelle... (...) Je tenterai encore les jours prochains de ramener ceux de la mouvance Ravalomanana afin que nous puissions travailler ensemble parce que, autrement, la feuille de route ne peut pas être appliquée sans leur présence». Le premier ministre affirme ne pas savoir exactement qui a émis le Notam mais il admet que cette décision appartient essentiellement au président. Il indique que pour l'application de l'article 20³ de la feuille de route, une concertation entre toutes les parties devraient avoir lieu.

« Si des observateurs voient dans ces propos du premier ministre, un certain désaveu ou une preuve de non solidarité, d'autres, par contre, y perçoivent un exercice mental assez périlleux pour la cohabitation au sein du gouvernement », écrit Tribune. Le chroniqueur de L'Express écrit au sujet de ces « cafouillages » en haut lieu : « À têtes multiples sur mille pattes de groupuscules, la HAT achève d'incarner un monstre politique. (...) Cet épisode montre les limites du «gouvernement de transition d'union nationale», disposition fondamentale de la feuille de route du 16 septembre 2011. Et pose la question de la pertinence de ladite feuille de route à résoudre cette crise ».

Louis Michel condamne le pouvoir. L'ex-commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, co-président de l'assemblée parlementaire ACP-UE, dénonce « le non respect de la feuille de route par le gouvernement en place à Madagascar ». Il appelle la communauté internationale à « soutenir la tenue d'un sommet des quatre grands leaders politiques du pays ».

► Les conséquences du retour avorté de Marc Ravalomanana, la transition à l'épreuve

23/01 - Retour avorté de Marc Ravalomanana : la transition consensuelle à l'épreuve. La mouvance Ravalomanana confirme la suspension de sa participation aux institutions de la Transition. « Devant une telle provocation et le non-respect de la feuille de route, nous décidons de suspendre notre participation au sein du gouvernement. Nous ne participerons ni au conseil du gouvernement ni au conseil des ministres », a déclaré Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation et président du Congrès. Un boycott qui sera étendu aux travaux du parlement, qui doit se réunir pour une nouvelle session extraordinaire. Le premier ministre reconnaît que la transition peut difficilement se poursuivre en l'absence de la mouvance de l'ancien président. La gestion de cet événement a également révélé un dysfonctionnement au niveau de l'exécutif, déjà hésitant dans la gestion du bras de fer impliquant les magistrats et les policiers. La présidence a court-circuité le gouvernement dans la décision de fermer momentanément des aéroports. Le premier ministre Omer Beriziky se tourne vers le FFKM pour « accommoder les déchirures », selon les termes employés dans une interview accordée à RFI.

Fetison Rakoto Andrianirina, de la mouvance Ravalomanana, propose de « donner les pleins pouvoirs au premier ministre de consensus Beriziky pour qu'il puisse exécuter les dispositions impératives de la feuille de route, soit exiger la réunion immédiate de ceux qui, hier et aujourd'hui, ont pris la haute responsabilité de diriger ce pays, c'est à dire, Messieurs Rajoelina, Ravalomanana, Ratsiraka et Zafy, afin qu'ils prennent ensemble la charge de solder cette crise, de guérir nos maux, de solutionner nos problèmes et de solenniser la réconciliation nationale et ce avant qu'il ne soit trop tard ».

La Troïka de la SADC réagit au projet du pouvoir d'envoyer un avion en Afrique du Sud pour mettre la main sur Marc Ravalomanana et le traduire en justice. Le général Richard Ravalomanana, commandant de la circonscription régionale de gendarmerie a annoncé « la reprise des négociations avec les autorités sud-africaines » en faveur d'une mission de la police judiciaire. Le bloc régional a convié le président de la HAT, le ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo, les anciens présidents Marc Ravalomanana et Albert Zafy, ainsi que le chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, Mamy Rakotoarivelo, à se rendre en Afrique du Sud en vue d'une rencontre urgente à Pretoria. Andry Rajoelina aurait refusé l'invitation si l'ordre du jour de la rencontre devait porter sur d'autres sujets que cette extradition.

Ouverture d'une nouvelle session extraordinaire du parlement dans une ambiance de crise provoquée par le boycott de la mouvance Ravalomanana. Les deux chambres, dont l'une est présidée par Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana, devraient examiner des textes importants pour la mise en place de la Transition. Le projet de loi sur la CENI reste à adopter. Plus tard, il en sera de même du code électoral qui attend son adoption en conseil des ministres. Ce contretemps pourrait être fâcheux pour la Transition qui souhaite voir le bouclage de plusieurs textes avant la fin du mois. Dans une certaine mesure, la déclaration du chef du gouvernement rejoint celle de Didier Ratsiraka qui s'était rapproché des chefs d'Églises pour leur demander de

³ Rappel de l'article 20 : « .La Haute Autorité de Transition (HAT) devra permettre à tous les Citoyens Malgaches en exil pour des raisons politiques de rentrer à Madagascar sans conditions, y compris Monsieur Marc Ravalomanana. La HAT devra développer et promulguer d'urgence les instruments juridiques nécessaires, y compris une loi d'amnistie, afin d'assurer la liberté politique de tous les Citoyens Malgaches dans le processus inclusif de transition, débouchant sur la tenue d'élections libres, justes et crédibles ».

prendre en charge l'organisation d'un sommet des chefs de files. Comment vont alors réagir les autres parlementaires à ce retour avorté ? *RFI* rappelle que la mouvance Zafy, présente aussi à Ivato, n'est pas représentée dans les deux chambres. « *Quelle sera la position adoptée par ceux qui n'appartiennent pas au groupe dominant des pro-Rajoelina ? La transition est à la croisée des chemins, la feuille de route précisant bien que, de la présidence au parlement en passant par le gouvernement, les institutions ne peuvent être remises en cause. L'ambiguïté sur le sort de Marc Ravalomanana, condamné par contumace aux travaux forcés, a toujours été le point faible de l'accord. Il risque de le faire exploser en vol* ».

24/01 - Réunion d'urgence en Afrique du Sud. La SADC compte ramener les représentants de certaines parties prenantes autour d'une table. Le Premier ministre Omer Beriziky, le chef de délégation de la mouvance Ravalomanana et président du Congrès, Mamy Rakotoarivelo, et celui de la mouvance Zafy, Jean-Marcel Miandri-soa, ainsi que le conseiller spécial du président de la Transition, Norbert Lala Ratsirahonana, font partie de la première vague de personnalités qui se sont envolées pour l'Afrique du Sud. Le ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo, ainsi que les pro-Ravalomanana Hanitra Razafimanantsoa et Pierrot Botozaza, respectivement vice-présidente du CST et vice-premier ministre devaient suivre sur un autre vol. Le MDM désapprouve la tenue d'une rencontre de sortie de crise en Afrique du Sud en l'absence de représentants de toutes les entités signataires de la feuille de route. Selon l'invitation de Tomaz Salomao, secrétaire exécutif de la SADC, l'objectif de la réunion est de discuter de la présente crise politique et de trouver une voie pour aller de l'avant. Une indication qui manque de précision, d'après ses destinataires. Pour Mamy Rakotoarivelo, il s'agit de débattre du retour avorté de l'ancien président et de l'interdiction du rassemblement organisé par la mouvance Zafy place de la Démocratie. Omer Beriziky s'attend plutôt à des discussions sur le cas de l'ancien chef de l'État. Il estime que les conditions de son retour au pays ne sont pas encore réunies. « *Marc Ravalomanana a pris unilatéralement l'initiative de rentrer alors qu'il faudrait un accord entre toutes les sensibilités en vue de son retour* », a-t-il affirmé. Des observateurs s'attendent à ce que les rôles du président de la transition et du premier ministre de consensus soient clarifiés. Les représentants de la présidence ont reçu une consigne claire et catégorique : retour sans conditions de Marc Ravalomanana, selon les dispositions du paragraphe 20 de la feuille de route, mais exécution sans conditions du contenu des actes judiciaires le concernant, notamment le mandat d'arrêt décerné à son encontre, selon les dispositions du paragraphe 45. Andry Rajoelina a rencontré la majorité des entités signataires de la feuille de route. Elle se sont déclarées attachées à l'exécution de celle-ci. « *Nous ne pensons pas que nous avons violé ses dispositions* », s'est défendue la secrétaire nationale du parti TGV. La mouvance Ratsiraka qui s'est abstenue de signer la feuille de route, ne sera pas associée à cette réunion. L'ambassadeur de France, Jean-Marc Châtaignier, a qualifié le retour de Marc Ravalomanana de « *retour unilatéral* ».

24/01 - Le SMM reporte au 8 février ses assises nationales pour « l'indépendance de la justice et l'Etat de droit ». Andriantojo Razafindrakoto, secrétaire général du SMM, réfute un quelconque lien entre cette décision et la journée de lancement du processus de concertation sur l'administration publique initiée par la primature, prévue le 26 janvier, que les magistrats confirment vouloir boycotter. Dans le cadre de l'organisation de ses assises, le SMM a rencontré les ambassades de France et des Etats-Unis pour exposer ses motivations et réclamer un soutien. Il a entamé également des débats avec des « *partenaires* » comme les enseignants en droit, les avocats, les organisations de la société civile œuvrant pour l'État de droit et la défense des droits de l'homme. Les assises devraient déboucher sur la rédaction d'un document remis aux autorités et la proposition d'un « *un acte d'engagement mutuel* ».

24/01 - La seconde session extraordinaire du parlement s'est ouverte sans l'opposition. Les deux chambres ont cependant décidé de faire l'impasse sur l'absence des parlementaires issus de la mouvance Ravalomanana et de poursuivre en priorité l'examen du projet de loi sur la refonte de la CENI. Mais du fait de ce boycott, le parlement se retrouve dans son ancienne configuration, ce qui pourrait avoir pour conséquence de remettre en cause le contenu du texte en cours de discussion. Dolin Rasolosoa, président du CST, cherche à minimiser la portée du geste de l'opposition : celle-ci n'a pas démissionné mais seulement décidé de suspendre sa participation.

25/01 - Le Congrès a voté sans amendement le projet de loi portant loi sur la CENI. La chambre basse, en seconde lecture, a entériné tous les amendements proposés par le CST avant clôture de la première session extraordinaire. L'exécutif, pressé pour l'adoption du texte pour pouvoir plaider la cause de la transition auprès des Nations Unies, n'a pas tenté de s'opposer aux amendements du CST qui ne lui convenaient pas.

25/01 - La Troïka évoque une responsabilité partagée entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana. Le vice-ministre sud-africain des Relations internationales et de la coopération déplore le comportement des deux protagonistes. Il estime « *malheureux et irresponsable* » l'initiative de Marc Ravalomanana d'avoir essayé de rentrer. Il considère également comme « *irresponsable* » l'attitude d'Andry Rajoelina de parler d'arrestation de l'ancien chef de l'Etat alors que l'on est supposé être sur la voie de la réconciliation et d'une amnistie. Marius Fransman a consulté une à une les délégations pour tenter de trouver une issue à l'imbroglie juridique. « *Clairement, M. Ravalomanana espère qu'on accélère le processus d'amnistie et qu'on accélère son retour, il veut rentrer et nous devons nous assurer qu'il puisse le faire dans des conditions sûres* », a-t-il dit, ajoutant : « *nous n'imaginons pas d'élections libres et transparentes sans le retour de Marc Ravalomanana à Madagascar.(...) Nous lançons un appel fort au*

jourd'hui pour que la procédure d'amnistie soit finalisée ». Le représentant de la SADC s'est aussi entretenu par téléphone avec Andry Rajoelina pour lui rappeler que Marc Ravalomanana devait pouvoir rentrer, aux termes de la feuille de route. Le président de la Transition aurait répliqué : « *Envoyez moi des experts internationaux en droit et en droits de l'homme pour nous aider et nous conseiller. Nous pensons qu'il y a un espace pour avancer sur ce point* ». Le point clé, a expliqué Marius Fransman, est d'arriver à concilier la possibilité prévue dans la feuille de route pour Marc Ravalomanana de rentrer tout en tenant compte du jugement qui l'a condamné pour la fusillade du 7 février 2009. L'article 20 dit clairement que tous les politiques en exil, y compris l'ancien président, doivent rentrer sans condition. Il y a toutefois une loi et des tribunaux dans le pays et Marc Ravalomanana a été jugé. Là se situe le nœud du problème, laissant entendre que le jugement peut-être pas été rendu selon les normes internationales et qu'il appartient à la SADC de clarifier ce point.

Les péripéties du retour avorté de Marc Ravalomanana mettent en émoi les formations politiques. Des proches du régime ne se privent pas de critiquer ouvertement les dysfonctionnements de l'exécutif et la décision d'Andry Rajoelina, prise avec le général Richard Ravalomanana, sans concertation avec le gouvernement. Ils estiment que le processus de réconciliation nationale est désormais primordial. Il importe d'installer le Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) dans les meilleurs délais. Le parti Leader Fanilo pointe du doigt le « *deux poids deux mesures* » du régime : la Transition empêche Marc Ravalomanana de revenir au pays, alors que d'autres personnalités, poursuivies et condamnées par la justice ont pu rentrer librement à Madagascar sans être inquiétées. Certaines siègent même actuellement au sein des institutions de la Transition. Pour le MDM, proche du pouvoir, « *c'est une affirmation qui compare ce qui n'est pas comparable. (...) Il faut faire des analyses, non pas sur la base de considérations des personnes, mais sur l'appréciation des infractions commises et des procédures légales applicables à chaque cas. Ne mettons pas dans le même sac les infractions à caractère politique et les crimes de sang. Aucun instrument international n'accepte les mesures dérogatoires quant il s'agit de crimes de sang et de violations graves des droits de l'homme, et ce, à cause du caractère de particulière gravité de ces infractions. Les condamnations des membres de gouvernement exilés de 2002 constituent des infractions à caractère politique maquillées en infractions de droit commun et ne constituent pas des crimes de sang. Enorme différence !* »

Le Général Richard Ravalomanana confirme la décision d'envoyer un appareil spécial en Afrique du Sud, afin de rapatrier l'ancien président. Les procédures seraient actuellement en bonne voie, selon la version officielle. Le général André Ndriarijaona, chef d'État-major général, a confié qu'une commission mixte était chargée de l'affaire, précisant que « *les forces armées sont là pour aider et mettre à exécution une décision* ». La commission est composée des ministères des Affaires étrangères et de l'Intérieur, de la Police nationale et de la gendarmerie. Le ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo, affirme ne pas être au courant de l'existence d'un accord conclu entre les gouvernements malgache et sud-africain relatif à l'arrestation de Marc Ravalomanana en Afrique du Sud. Le chef de la diplomatie souligne que l'Afrique du Sud est un pays souverain et qu'il serait difficile pour les forces de l'ordre malgaches de procéder à l'arrestation sur son territoire. L'Afrique du Sud n'a jamais passé aucun accord d'extradition avec la Grande Ile. En septembre 2011, il avait déjà été annoncé que des démarches seraient engagées en vue de l'extradition de l'ancien président mais ce projet ne s'est pas concrétisé.

26/01 - Marc Ravalomanana sera de retour au plus tard le 29 février sans être arrêté, affirme Mamy Rakotoarivelo à l'issue des pourparlers qui se sont tenus à Pretoria. La « *réunion d'urgence* » se serait terminée sur une décision de la Troïka imposant la réalisation du processus d'apaisement social, la libération des détenus politiques et le retour des exilés, y compris, selon certaines sources, le retour de l'ancien président, au plus tard le 29 février. Les discussions se sont tenues à huis-clos et aucun communiqué officiel n'a encore été publié. La mouvance Ravalomanana milite encore pour l'arrêt des poursuites judiciaires frappant l'ancien président. « *C'est une option politique et non judiciaire selon la SADC* », rapporte Mamy Rakotoarivelo. Le premier ministre a confirmé à demi-mot le principe : « *Il faut trouver tous les moyens pour appliquer la feuille de route dans un esprit de pardon. Si c'est la voie [amnistie] qui facilite son retour au pays, on procèdera ainsi* », a-t-il déclaré à son arrivée à Ivato. Le chef du gouvernement a donné l'impression de préparer l'opinion à cette éventualité. « *Durant notre réunion, Marius Fransman a cité des propos de Nelson Mandela selon lesquels il n'y a pas de discussions sans liberté* », a-t-il rapporté. « *Maintenant, il faut agir dans un esprit de réconciliation et de concession. La sortie de crise n'est possible qu'avec cet état d'esprit* », a-t-il poursuivi, laissant entendre que la Troïka avait exercé des pressions dans ce sens.

Le conseiller spécial d'Andry Rajoelina, Norbert Ratsirahonana, a fait savoir que « la date du retour de Marc Ravalomanana n'a jamais été déterminée à Pretoria. La seule date convenue entre les participants était la date du 29 février, fixée comme date limite pour l'adoption de la loi d'amnistie ». Les observateurs supposent que le pouvoir va s'abriter derrière le caractère souverain des États membres de la SADC et de leurs systèmes judiciaires, afin de garder la main sur le contenu de ce texte et faire en sorte que l'ancien président soit exclu des mesures de clémence.

La SADC, a rapporté Omer Beriziky, a réitéré son appel à l'endroit des membres de la mouvance Zafy et de la mouvance Ravalomanana pour qu'ils adhèrent pleinement au processus de sortie de crise. Le dossier Madagascar sera présenté devant le Comité de paix et de sécurité de l'UA par le vice-ministre sud africain des Affaires étrangères. Le parti TGV a rappelé la nécessité d'ouvrir le bureau de liaison de la SADC, qui avait été annoncée pour

début janvier. La secrétaire nationale du parti a expliqué que sa mise en place résoudrait bien des problèmes et éviterait aux acteurs politiques de faire le va-et-vient à l'étranger.

Selon *La Gazette*, les nationalistes, n'ont pas apprécié les déclarations de Marius Fransman, accusé de se comporter comme le gouverneur de facto de Madagascar. Les médiateurs de la crise malgache seraient blasés, ne sachant plus comment agir face à la fourberie des uns et l'égoïsme des autres. Le quotidien rappelle que l'armée s'oppose farouchement au retour de Marc Ravalomanana et que c'est elle que logiquement la Troïka aurait dû convoquer pour discuter de l'application de l'article 45 relatif à l'indépendance de la justice par rapport à la condamnation de l'ancien président.

« **Airlink ne pouvait pas y atterrir à Morondava** », explique son PDG : « *cette infrastructure aéroportuaire n'est pas appropriée pour des services aériens internationaux* ». Apparemment, il n'y existe pas de service d'urgence adéquat et, légalement, l'avion lui-même ne pouvait pas y atterrir. « *Le pilote n'a eu d'autre choix que de retourner à Johannesburg. Toamasina et Mahajanga sont les aéroports d'alternance d'Airlink en cas de détournement d'Antananarivo. Or, tous les deux ont été déclarés fermés par l'Aviation civile malgache (ACM), ainsi que les autres aéroports alternatifs viables (Toliara et Taolagnaro)* », rapporte Rodger Foster. Les procédures légales ont été respectées à en croire ses propos. « *L'autorisation de vol de la compagnie a été correcte. L'avion était déjà dans l'espace aérien malgache quand l'ACM a décidé de son retour forcé. Les responsables de cette structure devrait fournir des explications sur ce qui s'est passé et leurs responsabilités peuvent être engagées* », souligne-t-il. L'affaire a été signalée aux autorités aéronautiques sud-africaines. Des experts ont indiqué qu'Airlink a le droit de porter plainte contre l'ACM, notamment pour avoir mis en danger la vie des passagers. Le Notam aurait dû être pris avant le décollage. Le ministre des Transports se défend en mettant en avant l'évolution de la situation sécuritaire aux abords de l'aéroport d'Ivato dans les minutes précédant l'atterrissage. Benjamina Ramanantsoa admet toutefois qu'il s'agissait avant tout d'une décision politique qui aurait dû faire l'objet de discussions. Il déplore « *l'unilatéralisme* » de la présidence dans cette affaire.

27/01 - La réunion de Pretoria n'a pas clarifié la situation de Marc Ravalomanana⁴. « *Les parties prenantes malgaches sont invitées à accélérer le processus de mise en œuvre de tous les autres articles de la feuille de route, en particulier ceux relatifs aux mesures de confiance* », indique le communiqué de la Troïka. « *Il s'agit notamment de la promulgation des lois d'amnistie, la libération des prisonniers politiques, le retour sans condition des exilés politiques* », poursuit le texte publié tardivement, 48 heures après le rendez-vous. Le texte reste dans le vague concernant le cas de Marc Ravalomanana. En revanche, il est clair concernant la date butoir du 29 février pour l'adoption d'une loi d'amnistie.

Comme toujours, l'absence de déclaration franche de la Troïka fait déjà naître des divergences d'interprétation. « *Rien n'est encore décidé. Il appartient au parlement d'étudier la situation et de trancher. S'il [Marc Ravalomanana] est amnistié, tant mieux, dans le cas contraire, qu'il en soit ainsi* », a indiqué Norbert Ratsirahonana, conseiller spécial d'Andry Rajoelina, qui insiste sur la note explicative, prévoyant l'indépendance de la justice et la non-ingérence de la SADC dans le contenu de la loi d'amnistie, accolée à l'article 20 concernant le « *retour sans condition* » des exilés politiques. Le flou du communiqué de la Troïka n'arrange pas les partisans de Marc Ravalomanana. « *Nous préférons attendre l'intervention de Marius Fransman auprès de l'UA pour voir* », avance Mamy Rakotoarivelo. Celui-ci persiste à penser que la Troïka a fait le choix de l'option politique plutôt que judiciaire mais il a refusé de donner une date pour le retour de l'ancien président, contrairement à ses déclarations antérieures. Il a simplement noté que celui-ci pouvait intervenir avant le 29 février, date butoir pour l'adoption de la loi d'amnistie. Pour Omer Beriziky, « *ce retour est inscrit dans la feuille de route, dans l'article 20 ; et je pense que les gens qui ont signé cette feuille de route devraient accepter son retour. Ils ont eu conscience de cette obligation. A mon avis, Marc Ravalomanana doit revenir dans son pays. Mais il faut que toutes les conditions pour son retour soient remplies : l'assurance de sa sécurité et de la sécurité de sa famille ; ensuite, l'assurance d'une paix sociale retrouvée* », a-t-il déclaré sur RFI.

Andry Rajoelina exclut l'amnistie de Marc Ravalomanana. « *Aucune nation, dans le monde, ne peut nous obliger à accorder une amnistie en faveur d'une personne qui a commis un crime de sang* », a-t-il déclaré, de manière catégorique. Sur le plan de la procédure, le président de la Transition souligne que la mise en œuvre de la feuille de route exige que l'amnistie soit précédée de la mise en place du Comité du Fampihavanana Malagasy (CFM). Il doute que le délai fixé par la SADC puisse être tenu. Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice partage ce point de vue. Selon elle, le projet de loi devra passer au comité ad hoc, en conseil de gouvernement, en conseil des ministres, et au parlement, ce qui prendra plus de temps. Selon Ambohitsorohitra, « *les représentants de la présidence de la Transition ont reçu une consigne claire et catégorique : retour sans condition de Monsieur Marc*

⁴ CF. Blog Justmad – Edito de Tribune - <http://storage.canalblog.com/25/27/448497/72264672.pdf> + communiqué officiel de la Troïka : <http://storage.canalblog.com/18/37/448497/72264759.pdf>

Ravalomanana à Madagascar... et exécution sans condition du contenu des actes judiciaires le concernant, notamment le mandat d'arrêt décerné à son encontre, selon les dispositions du paragraphe 45 de la même feuille de route ».

La mouvance Ravalomanana revient sur son annonce de boycott des institutions de la Transition. Mamy Rakotoarivelo, président du Congrès et chef de délégation, explique que ce revirement est la conséquence des décisions de la « réunion d'urgence » de Pretoria.

28/01 - Commentaire de L'Express : « *Trois ans après le début de la crise, le problème reste ainsi focalisé entre deux hommes. Et au fur et à mesure qu'on s'approche d'une fin illusoire, on revient fatalement au fondamental du problème qui le rend complexe et inextricable. Tout se confond quand la Troïka ne prend pas la peine de communiquer simultanément à la fin de la réunion les décisions prises. Dans cette crise où le premier qui parle croit avoir raison face à une opinion élevée 7 ans durant au culte du croire simplement, tout retard dans la transmission des décisions réelles est lourd de conséquence et en rajoute à la situation. L'affaire empire quand chaque délégation revient avec un communiqué taillé à sa mesure. (...) A chaque réunion de résolution de la crise le communiqué final prête toujours à confusion et manque de clarté. (...) On se trouve entre l'incompétence et la mauvaise foi, entre la provocation et l'irresponsabilité. À cause des mots, leur légèreté moins que leur poids, on a frôlé à plusieurs reprises l'émeute. Et on a perdu sacrement du temps en allant consulter chaque fois le Robert de Fransman ou le Larousse de Simao pour en avoir le cœur net ».*

30/01 - De retour de la « réunion d'urgence » de Pretoria convoquée par la Troïka, la mouvance Zafy ne ménage pas ses critiques vis-à-vis du ministre sud africain des Relations internationales, accusé de partialité en faveur d'Andry Rajoelina dans l'affaire du retour avorté de Marc Ravalomanana, un évènement qui manifesterait le « renforcement du pouvoir personnel du président de la Transition et de renforcement d'un État policier ». Elle reproche au médiateur de ne pas avoir répondu à ses requêtes visant à « corriger les anomalies constatées dans la mise en œuvre de la feuille de route », raison pour laquelle le boycott des institutions de la Transition est maintenu. La sensibilité exige la reprise du dialogue malgacho-malgache, une démarche qui ne nécessite pas l'aval de la SADC.

► Divers

06/01 - Attentat à la bombe dans une banque. Un colis piégé a été remis à un caissier de la BFV-SG. Il contenait une bombe artisanale qui a pu être désamorcée. L'Express écrit : « *On les croyait enfouies à jamais [les bombes artisanales] avec la signature de la feuille de route et la Transition cogérée. C'est mal connaître les apprentis terroristes qui continuent à s'amuser avec ces explosifs artisanaux dont la seule vertu, pour le moment, est leur incapacité d'exploser et de faire des victimes. (...) Il s'agit de faire peur et de faire comprendre à l'opinion que rien n'a été réglé. (...) Avec tous les foyers de tension ici et là, il n'est pas exclu qu'on recoure à ce genre de « lobbying » pour faire fléchir l'État. Mais il est difficile de mettre une tête sur celui qui a placé cette « bombe » pour pouvoir en tirer une conclusion. Les « suspects » sont nombreux. Il y a ceux qui réclament la libération des soi-disant détenus politiques avec un ultimatum à la clé lequel a expiré à Noël sans le moindre effet. (...) Et il y a les enseignants-chercheurs de l'université qui courent depuis trois ans derrière le règlement de leurs heures complémentaires, en grève depuis 3 semaines. (...) Les sous-officiers sont aussi des boucs émissaires tout trouvés avec leur mouvement de contestation entamé il y a une semaine et l'ultimatum adressé à la HAT pour qu'elle concrétise les promesses faites en 2009. (...) Les magistrats en grève depuis le 9 décembre et la mort de l'un des leurs sous le coup de boutoir des policiers et qui réclament, en vain, la tête du patron de ces derniers pourrait aussi se trouver dans le box des accusés. (...) Ces séries de revendications constituent un véritable cocktail explosif dont le détonateur commun pourrait se trouver dans un colis piégé. À moins qu'il s'agisse aussi d'une grosse machination pour faire porter le chapeau des actes de déstabilisation à ces entités qui râlent et leur enlever toute crédibilité. C'est de bonne guerre depuis trois républiques et il semblerait que la 4ème ne fasse pas exception ».* 4 employés de la BFV-SG ont été enquêtés.

07/01 - « Eglise catholique : un an sans cardinal... » titre La Gazette, qui s'étonne que Mgr Odon Razanakolona, archevêque d'Antananarivo, nommé en 2005, n'ait pas été « promu », comme l'ont été ses prédécesseurs, au siège épiscopal de la capitale. L'absence durable d'un cardinal à la tête de l'Eglise catholique de Madagascar est une anomalie, estime le quotidien. Le cardinal Armand Gaétan Razafindratandra, très lié à Marc Ravalomanana, est décédé le 9 janvier 2011. Mgr Odon Razanakolona pourrait se voir reprocher par le Vatican un manque de prudence dans la conduite des affaires. Le putsch du 17 mars 2009 s'est en effet déroulé au siège de l'épiscopat et l'évènement a éclaboussé l'Eglise catholique. Le pasteur Lala Rasendrasahina, président du FJKM, présent à la rencontre, a été emmené et brutalisé par les militaires sous les yeux du prélat qui ne s'y est pas opposé. L'épisode du reste a presque réduit à néant une des fiertés de la chrétienté malgache : le FFKM, un exemple particulièrement réussi de l'intégration œcuménique entre l'Eglise catholique et les Eglises protestantes.

09/01 - Les membres du COSOFAM (Corps des Sous-Officiers des Forces Armées Malagasy) exigent la démission du ministre des Forces armées si leur revendication n'est pas satisfaite. Ils réclament l'exemption de taxe sur leurs salaires, selon une promesse de la HAT de 2009. Leur ministre de tutelle a refusé de les recevoir mais il a fait part de l'intention du gouvernement de répondre en partie à leurs revendications. Il effacerait une partie des retenues sur salaires à l'origine du conflit.

10/01 - Le pasteur Mailhol, leader de l'Eglise Apokalypsy, créé un nouveau parti dénommé Gideon, Fandresena ny Fahantrana eto Madagasikara (GFFM). Objectif : permettre au pasteur d'accéder à la présidence de la République, comme des « prophéties » le lui ont promis depuis l'an 2000. Le GFFM recenserait déjà 900.000 membres dans toute l'île, affirment ses dirigeants, qui précisent que le parti respectera la laïcité de l'Etat et ne fera « aucune exclusion raciale ou religieuse ». L'entité religieuse Apokalypsy compterait un peu moins de 2 millions de membres. Le pasteur Mailhol est la 6ème personne à avoir officiellement annoncé sa candidature aux prochaines présidentielles.

11/01 - La grève des enseignants-chercheurs de l'université d'Antananarivo s'étend aux 6 universités. Le SECES a pris cette décision lors de son conseil national. « Aucune des revendications du SECES déjà négociées et acceptées par le gouvernement, n'a été réalisée jusqu'à aujourd'hui », a regretté Armand Rasoamiaramana, président national du syndicat. La grève dans la capitale dure maintenant depuis près d'un mois. Les étudiants ont aussitôt annoncé un sit-in pour exiger le dénouement de cette crise qui s'éternise. Le syndicat indique qu'il va porter plainte auprès du Conseil d'Etat pour non-application du jugement en date du 18 mars 2010, dans lequel le SECES a obtenu gain de cause concernant l'application de 3 décrets relatifs au paiement d'heures complémentaires et d'« indemnités de recherche et de risque ». Le président du syndicat a également déclaré que « la démission de l'actuel ministre des Finances est de mise car il n'a pas tenu parole ». Il dénonce les « salaires exorbitants » des hauts responsables de l'Etat et les dépenses « inutiles » du pouvoir. Les universités fonctionnent, depuis des mois au ralenti. Ce sont les universités privées qui en profitent, déplore *La Gazette*.

12/01 - Le ministre des Finances, Hery Rajaonarimampianina, pointe du doigt la « mauvaise foi » des enseignants-chercheurs qui n'auraient pas encore transmis au ministère les dossiers relatifs à leurs heures complémentaires. Le Trésor public laisse entendre que les dossiers des enseignants-chercheurs comportent des aberrations et ne peuvent être instruits. Certaines sources évoquent la « disparition frauduleuse » des crédits destinés à satisfaire ces revendications.

14/01 - Conseil de discipline pour les étudiants. Le président de l'université d'Antananarivo annonce que les étudiants meneurs de la grève de protestation contre le mouvement des enseignants-chercheurs et qui ont érigé un barrage passeront en conseil de discipline. Le SECES rétorque qu'il défend le droit de grève des étudiants. « La rentrée officielle de l'université d'Antananarivo, de cette année académique 2011-2012, sera probablement repoussée », a annoncé Jean-Eric Rakotoarisoa, vice-président de l'université d'Antananarivo.

21/01 - Le vice-président de l'Université d'Antananarivo, Jean-Eric Rakotoarisoa, anticipe les impacts de la grève des enseignants-chercheurs : « L'année universitaire risque un retard d'un an. [...] Les étudiants des instituts privés ont déjà entamé le premier semestre de l'année universitaire 2011-2012, alors que l'université publique n'a même pas bouclé celle de 2010-2011. Cette situation équivaut à une année blanche », s'alarme-t-il.

31/01 - La grève des enseignants-chercheurs s'enlise, les étudiants inquiets pour leur la poursuite de leurs études manifestent. *Tribune* écrit : « L'Etat et le SECES attendent-ils que les étudiants s'en prennent entre eux ou pire, en viennent aux mains ou marchent sur la ville, pour enfin résoudre à leur manière ce bras de fer sur des décrets qui ont été pris et qui ne sont pas réalisés comme il faut ? Beaucoup d'étudiants ne comprennent pas pourquoi un travail effectué ne serait pas payé. Ils ne comprennent pas non plus les dépenses ostentatoires improvisées par l'Etat alors même qu'il ne règle pas ce qu'il doit aux enseignants-chercheurs ».

26/01 - Commémoration des pillages meurtriers du 26 janvier 2009. Il s'est écoulé 3 ans depuis ces funestes événements et les opérateurs qui en ont été victimes attendent toujours la réalisation des promesses d'indemnisation faites en leur temps par les dirigeants. L'association des commerçants entend commémorer ce Lundi noir pour rappeler à l'Etat qu'il a jusque là manqué à ses obligations⁵.

⁵ Une manifestation sur la place du 13-Mai a dégénéré ce jour là en une énorme razzia. Les locaux du groupe audiovisuel MBS, appartenant à Marc Ravalomanana, de même que les installations de Tiko et de Magro, puis ceux de la radio et de la télévision nationales, ont été pillés puis incendiés. Dans la foulée, les pillards s'en sont pris à plusieurs centres commerciaux et magasins de la capitale. Au cours des quelques jours qui ont suivi, les exactions qui ont fait un peu moins d'une centaine de victimes, se sont étendues dans un certain nombre de grandes villes. A noter que, selon l'article 26 de la feuille de route, « toute personne victime des événements politiques entre 2002 et la date de signature de la présente feuille de route qui aurait subi des préjudices de quelque nature que ce soit aura droit à une réparation et(ou) indemnisation par l'Etat dont les modalités seront fixées par le Conseil de la réconciliation malgache (CRM) ».

27/01 - Le KMDT réclame la démission d'Andry Rajoelina et impose un ultimatum. Le comité pour la défense de la démocratie et la lutte populaire, fer de lance de la lutte qui a porté au pouvoir le régime de transition, se dit amèrement déçu par la persistance des anciennes mauvaises pratiques dénoncées sur la place du 13-Mai. Il ne constate aucun changement dans la gouvernance et déplore que le pays ait renoncé à sa souveraineté. Marcellin Razanakoto note que les 15 mois promis comme délais de la transition sont largement dépassés et que le pays s'enlise dans la crise. Le KMDT menace d'organiser une manifestation place de la Démocratie et ne juge pas nécessaire de déposer une demande d'autorisation. Selon une branche dissidente du KMDT, celui-ci aurait recruté des individus pour perpétrer des actes de déstabilisation.

28/01 - La Grande Ile demeure suspendue des instances de l'UA. L'agence de presse africaine *Pana* indique qu'un fonctionnaire de l'actuel régime a été empêché d'assister aux réunions du 18^{ème} sommet de l'UA qui se tient à Addis-Abeba du 23 au 30 janvier. « *Nous avons espéré de l'UA une levée de la suspension (...). Il ne peut y avoir deux règles, où l'une s'applique pour les petits pays et l'autre pour les grands pays. La situation en Egypte, la Tunisie et la Libye sont similaires à celle de Madagascar et la question que nous posons est pourquoi un tel traitement pour Madagascar* », aurait déclaré ce délégué. En guise de réponse, l'organisation a soutenu que « *la révolte dans les pays nord-africains, avec la prise de contrôle militaire égyptien du pouvoir a obéi à la nécessité de consolider la démocratie. Et pour son cas, la Tunisie a respecté la loi* ». Enfin, en ce qui concerne la Libye, l'UA a parlé de « *circonstances exceptionnelles* ».

30/01 - Sommet de l'UA à Addis-Abeba : intense lobbying des protagonistes. Annick Rajaona, directrice des relations internationales à la présidence indique : « *Nous avons rencontré Jean Ping, président de commission à qui nous avons transmis un message du président Andry Rajoelina. Nous avons également rencontré des dirigeants de pays africains dont ceux de la SADC qui souhaitent s'enquérir des nouvelles sur le processus de mise en œuvre de la feuille de route* ». La directrice des relations internationales affirme également avoir eu un « *entretien important* » avec Nicholas Wescott, directeur général pour l'Afrique du Service d'action extérieure de l'UE, Edem Kodjo, représentant de l'OIF, Stéphane Gompertz, directeur Afrique et océan Indien au ministère français des Affaires étrangères, Tomaz Salomao, secrétaire exécutif de la SADC, et le ministre mauricien des Affaires étrangères, Arvin Boolell. L'entrevue avec Nicholas Wescott « *a débouché sur un communiqué de l'Union européenne qui reflète la position de la communauté internationale* », explique-t-elle. La directrice réfute l'information selon laquelle Madagascar est exclu de toutes les réunions du Sommet. « *Nous sommes là pour des actions de lobbying avec un mandat officiel* », précise-t-elle. Marc Ravalomanana, en personne, a fait le déplacement dans la capitale éthiopienne et il aurait eu des entretiens avec plusieurs chefs d'Etat. Les mesures d'apaisement figurent parmi les dossiers poussés par sa mouvance mais il est possible qu'il n'y ait pas de résolution sur Madagascar lors de ce Sommet. Les exigences formulées par la Troïka lors de la « *réunion d'urgence* » de Pretoria ne seraient donc pas relayées par l'UA, ce qui conforterait le pouvoir de Transition. Celui-ci évoque l'impossibilité de respecter le calendrier établi par la SADC et que l'UE soutient dans son dernier communiqué.

L'UA est littéralement bombardée de communications autour du dossier malgache, note *Newsmada*. Mais, alors qu'elle est en pleine période de renouvellement de ses dirigeants, trouvera-t-elle le temps d'examiner en profondeur les récentes évolutions de la situation à Madagascar ? Selon toute logique, l'organisation devrait se limiter à prendre note du rapport que présentera le vice-ministre sud-africain des Relations internationales et chargé du dossier malgache, Marius Fransman, et s'aligner sur les décisions de la SADC, tout comme l'a d'ailleurs fait la Haute représentante de l'UE, Catherine Ashton.

DROITS HUMAINS -GOUVERNANCE

13/01 - Liban : encore une travailleuse décédée, annonce le syndicat des professionnels de diplômés en travail social (SPDTS). La famille n'a pas encore pu accueillir sa dépouille malgré toutes les interventions entreprises depuis l'annonce du décès, le 26 décembre. L'employeur a informé la famille que sa fille, âgée de 22 ans, était décédée d'un « *arrêt cardiaque* ». L'agence de placement nie en bloc toute responsabilité. « *On ne peut plus tolérer ce genre d'attitude de la part de l'Etat et encore moins des agences de placement qui ne respectent pas le minimum de droits de l'homme* » a affirmé la présidente du syndicat, Norotiana Jeannoda. « *Il est actuellement grand temps de se pencher sur ce problème* » conclut-elle. Le bilan du syndicat est de 19 décès pour la période 2009 à 2011. En 2011, 676 travailleuses malgaches du Liban sont rentrées au pays. Parmi elles, 332 ont bénéficié d'un soutien psychosocial du SPDTS, 85 ont été rapatriées avec enfant. Par ailleurs, 471 demandes de rapatriement ont été déposées auprès du syndicat. Une légère amélioration des conditions de vie des femmes migrantes a cependant été constatée. Le pourcentage des femmes qui n'ont pas pu achever leur contrat est passé de 80% en 2010 à 57% en 2011. De nombreuses jeunes femmes qui restent en contact avec le SPDTS se plaignent toujours des maltraitances quotidiennes qu'elles subissent sur leur lieu de travail. Les unes sont « *séquestrées* » par leur employeur qui les obligent à signer le renouvellement de leur contrat, les autres sont obligées de passer d'un patron à un autre. Ces plaintes sont déposées non seulement par des femmes migrantes au Liban mais également par celles des autres pays de destination tels que la Jordanie, Dubaï, Maurice, le Koweït ou encore le Qatar. Le SPDTS indique que la maltraitance à l'endroit des femmes malgaches migrantes se fait de plus en plus ressentir

dans les pays africains, dont le Sénégal. « *Le cas des pays africains est particulier dans la mesure où ce sont les ressortissants malgaches en mission sur place qui pratiquent la maltraitance sur des jeunes femmes migrantes* », a précisé Norotiana Jeannoda. On apprenait le 20/01 le retour au pays de 4 employées au Liban qui ont pu s'enfuir avant le terme de leur contrat.

Le corps de Suzanne Ralimamonjy a été rapatrié le 30 janvier, sans que la famille en ait été informée au préalable. La présidente du syndicat des professionnels diplômés en travail social s'insurge face à cette situation. « *Les droits de l'homme ont été bafoués. Le corps de cette jeune fille a été traité comme un colis, dont il faut se débarrasser au plus vite, pour faire taire tous les soupçons* », se révolte t-elle. La famille va faire procéder à une autopsie pour déterminer la cause du décès.

28/01 - Emigration : ruée vers les Seychelles. 74 hommes et femmes sont partis travailler comme « fish cleaner » (grattage de poissons) chez Indian Ocean Tuna à Victoria. Leur contrat de travail est de deux ans. Ils travailleront pendant 48h par semaine et disposent d'un jour de repos. Le salaire de base est de 382.400 Ar par mois (135 €) mais il peut y avoir des heures supplémentaires obligatoires durant le week-end, en fonction des besoins. Le recrutement a été confié à l'Agence de recrutement international Madagascar (Agrim). Ces 74 travailleurs forment la 4ème vague de migrants :150 personnes sont déjà parties le début du mois. 95 autres vont clôturer l'opération.

27/01 - Grâce présidentielle : libération annoncée de 3.500 prisonniers de droit commun. La procédure est entamée mais le décret n'est pas encore publié. Seuls les détenus inculpés pour des peines légères seront relâchés. De surcroît, la grâce présidentielle ne concerne que les prisonniers définitivement jugés et ayant fait l'objet de condamnation ferme. Ceux qui ont interjeté en appel ou ont fait des pourvois en cassation ne seront fixés sur leur sort qu'au terme de leur procès. La remise de peine sera totale pour les prisonniers âgés de plus de 65 ans, répondant aux critères. Les moins de 65 ans bénéficieront d'une réduction de peine de 3 mois. Les accusés susceptibles d'être relâchés sont ceux dont le verdict a été rendu jusqu'au 9 décembre 2011, date à laquelle le SMM a décidé de suspendre la tenue de tout procès. Cette grève qui perdure a eu pour impact la réduction du nombre des prisonniers bénéficiaires de la grâce présidentielle de Nouvel an.

► « Prisonniers politiques », amnistie

03/01- Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, rappelle que la libération des détenus politiques devra respecter les procédures et être organisée dans une ambiance « paisible ». Une manière de répondre à l'impatience des mouvances d'opposition et de rejeter l'ultimatum lancé par Zafy Albert. La justice se doit de ne faire aucune distinction entre les affaires à caractère politique et les affaires de droit commun, estime-t-elle. Lalatianna Ravolomanana (mouvance Zafy) ne partage pas cette analyse, elle rappelle qu'en 2009 on a pu faire sortir de prison les prisonniers politiques du précédent régime sans recourir à une procédure judiciaire.

09/01 - Association Otrikafo : « D'abord la prison, l'amnistie ensuite ! ». Pour son président, Rajaonah Andrianjaka, il est temps d'éradiquer la culture de l'impunité. Que ceux qui sont reconnus pour avoir détourné des fonds publics et pour avoir commis un homicide soient jugés. Parmi eux, figurent Didier Ratsiraka, Marc Ravalomanana, Tantely Andrianarivo et Pierrot Rajaonarivelo. L'Etat a commis une erreur en laissant Didier Ratsiraka rentrer sans l'avoir jugé. La HAT continue ainsi à pratiquer la culture de l'impunité. « *Il faut les juger tous, et qu'ils purgent leurs peines s'ils sont condamnés. On verra plus tard s'ils méritent de bénéficier d'une amnistie, mais qu'ils purgent d'abord leurs peines* », souligne Rajaonah Andrianjaka. « *Toutes ces formes de corruptions qui règnent dans le système judiciaire, au sein de la gendarmerie et de la police nationale, dans les hôpitaux et au sein des services des douanes sont le résultat d'une mauvaise interprétation de la notion de consensualité et d'inclusivité. C'est devenu un gouvernement de bandits* » martèle-t-il.

Me Hanitra Razafimanantsoa : « Les détenus politiques n'ont besoin ni d'amnistie, ni de grâce ». Pour l'avocate de la mouvance Ravalomanana, « *les détenus politiques sont tous ceux qui ont été emprisonnés pour des différends politiques durant la crise de 2002 et de 2009. Ces prisonniers doivent tous bénéficier d'une cessation de poursuite comme le stipule l'article 16 de la feuille de route. Ils n'ont pas besoins d'amnistie, ni de grâce, des mesures qui sont réservées aux détenus déjà condamnés* ». L'avocate souligne que les détenus politiques ne sont pas encore condamnés et que certains ont encore procédé à des recours suspendant toute condamnation. Elle précise aussi que seul un président élu peut accorder une grâce aux détenus. La mouvance exige enfin l'application de l'article 20 de la feuille de route qui stipule le retour sans condition de tous les exilés politique, dont Marc Ravalomanana, le Notam pris à son encontre ayant été levé. Une quarantaine de personnes, dont des civils et militaires, auraient été emprisonnés pendant la crise de 2009.

Le *Courrier* indique que Sitraka, un fervent partisan du mouvement « *Hetsiky ny mpitondra fivavahana* » pendant l'affaire FIGN du 20 mai 2010, a succombé à une maladie qu'il l'a affectée durant sa détention préventive. D'après une source émanant de leur famille, l'hospitalisation des colonels Charles Andrianasoavina et Coutiti Assolent, inculpés dans la tentative de coup d'Etat du 17 décembre 2010, aurait été prolongée, en dépit de l'amélioration de

leur état de santé. Les familles ont fait parvenir la liste des détenus aux instances internationales et une requête a été déposée auprès des représentants de la Troïka.

10/01 - Pour le premier ministre, Omer Beriziky, l'amnistie et la libération des détenus politiques sont devenues inévitables mais ne sont pas prioritaires. Le pouvoir donne l'impression de ne pas être en mesure de trancher, observe *L'Express*. Le débat s'annonce difficile entre un Exécutif désireux de limiter le nombre de détenus susceptibles d'être libérés et une opposition plus que jamais active. Le pouvoir n'entendrait pas classer les militaires impliqués dans les affaires FIGN et BANI dans la catégorie des détenus politiques. Ils n'ont d'ailleurs jamais affirmé leur appartenance à une quelconque mouvance politique d'opposition et ne relèvent pas de ce fait de l'article 16 de la feuille de route⁶. Ils relèvent du Conseil militaire, pour des actes qualifiés par le code militaire de rébellion et d'insubordination.

11/01 - La famille du lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina, détenu à la maison de force de Tsiafahy, exige qu'une enquête soit ouverte sur des faits supposés de maltraitance constatés par les médecins de l'hôpital de La Réunion où il a été transféré. L'officier y est placé sous soins intensifs depuis quelques semaines. Le ministère de la Santé réfute ces accusations. Le général Rasolomanga Rakotonirina, directeur de la sécurité des établissements pénitentiaires, déclare : « *Nous n'avons aucune objection à ce qu'une enquête soit menée pour être fixé sur cette affaire* ». Le *Courrier* estime que « *la version officielle concernant l'évacuation du colonel Coutiti peut également subir un démenti, car comme l'a annoncé également la version officielle, les deux détenus ont été victimes d'une même « maladie* ».

Une liste des personnes bénéficiaires de la cessation de poursuites judiciaires sera établie. Le comité ad hoc sur la mise en application de la feuille de route a décidé d'établir la liste des personnes devant bénéficier des dispositions de l'article 16 inhérent à la cessation des poursuites judiciaires à connotation politique, après adoption des projets de loi se rapportant à la mise en place des institutions restantes de la Transition et ceux touchant les élections.

12/01 - Cérémonie de vœux au palais présidentiel : remise de peine pour certains détenus mais pas d'annonce pour les détenus politiques. Le président de la Transition a accordé une remise de peine de 3 mois et une remise de peine totale pour des détenus de droit commun, respectivement à ceux qui sont âgés de moins de 25 ans et à ceux dépassant 65 ans. Il s'est gardé d'aborder la question de la grâce ou de l'amnistie des détenus politiques.

16/01 - Le comité interministériel ad hoc sur l'application de la feuille de route devrait trancher sur la question de l'arrêt des poursuites judiciaires « à connotation politique ». Selon une source proche d'Andry Rajoelina, la mesure administrative ne devrait concerner que les individus condamnés ou accusés d'atteinte à la sûreté de l'État et les journalistes touchés par des délits de presse. D'autres soutiennent que rien n'est encore acquis et que la mesure pourrait s'étendre à d'autres infractions. Le cas de Marc Ravalomanana se trouve évidemment en toile de fond. Ce dernier ne bénéficierait pas de la mesure d'arrêt des poursuites judiciaires « à connotation politique », selon une source proche du président de la Transition. Au-delà de la définition des infractions susceptibles d'être concernées par la mesure et de la question de l'établissement de la liste des personnes devant bénéficier des dispositions de l'article 16 de la feuille de route, le débat reste ouvert sur la démarche à suivre. Le cas des militaires, soupçonnés d'être impliqués dans l'affaire de la FIGN du 20 mai et celle de la BANI du 17 novembre 2010, est différent, il devrait être discuté au sein du conseil de gouvernement. Selon le ministre des Forces armées, ils seraient soumis à un double traitement, civil et militaire. Pour le cas des journalistes, Andry Rajoelina a anticipé la réunion du comité ministériel ad hoc en annonçant l'arrêt des poursuites contre les membres des médias au cours de la 4^{ème} journée de la cérémonie de présentation des vœux.

19/01 - L'adoption de l'amnistie reportée par le conseil de gouvernement. « *Il a été décidé que le projet de loi, portant amnistie, ne sera soumis au conseil de gouvernement qu'une fois toutes les institutions de la transition mises en place* », a-t-il annoncé. Aucun calendrier précis n'a été avancé pour l'adoption du projet de loi relatif à la création du CFM (Conseil du Fampihavanana Malagasy). Ce même conseil de gouvernement a adopté le projet de code électoral, ainsi que celui portant code d'éthique et de bonne conduite des acteurs politiques durant la transition. Il a été décidé que les militaires impliqués dans les affaires BANI et FIGN, au nombre de 34, seront placés en résidence surveillée et que 10 prisonniers politiques feront l'objet d'une libération immédiate.

21/01 – Examen de la loi d'amnistie reporté : l'association des détenus politiques (ADPM) proteste. Des partisans de Didier Ratsiraka, touchés par les événements de la crise post-électorale de 2001, s'insurgent contre le

⁶ Voir à ce sujet l'article de Newsmada sur le blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/92/32/448497/71738057.pdf>

choix de la Transition. Le général Jean-Emile Tsaranazy, président de l'association, a qualifié le report de « *manœuvre dilatoire et discriminatoire, contraire à l'article 16 de la feuille de route* ». L'ancien ministre des Travaux publics tente de séparer la mouvance Ratsiraka et le traitement des individus concernés par les événements de 2002. « *La mouvance Ratsiraka a ses propres appréciations de la feuille de route, qui l'empêchent de la signer. Mais ceci ne doit pas avoir comme conséquence de reléguer les hommes et les femmes, victimes d'exactions lors des événements de 2002, en citoyens malgaches de seconde zone n'ayant pas le droit de participer à la vie de la nation comme les autres* », fustige-t-il. « *Vous avez remarqué qu'aucune des victimes de 2002 ne figure dans la liste établie par ce comité ad hoc du gouvernement, au titre des bénéficiaires de l'arrêt des poursuites* », soutient-il. Le gouvernement rejette les soupçons de l'ADPM et toute velléité de discrimination dans l'application des mesures d'apaisement.

25/01 - Un pas dans la mise en œuvre des recommandations du comité ad hoc : 7 militaires incriminés dans l'affaire de la BANI, ont été transférés de la maison de force de Tsiafahy à la centrale d'Antanimora. Ils étaient placés sous mandat de dépôt depuis plus d'un an. Ce transfert est présenté par la ministre de la Justice comme une mesure d'apaisement. Leurs conditions carcérales seront ainsi assouplies pour le général Noël Rakotonandrasana, ancien ministre de la Défense de la Transition, le général Raelina, ancien directeur de la sécurité de Marc Ravalomanana et les colonels Andriamihotra, Rabezandry, Dzadifara et deux autres haut gradés. En revanche, leurs coaccusés, dont le lieutenant-colonel Charles Andrianasoavina, placé sous soins intensifs depuis décembre dans un établissement hospitalier de la Réunion, et le lieutenant-colonel Coutiti Assolant, mis en observation médicale à l'hôpital de Befelatanana, ne figurent pas dans cette liste. Le colonel Raymond Andrianjafy reste placé sous mandat de dépôt à Tsiafahy. La ministre indique que ce transfert n'est qu'une première étape. Certains détenus pourraient être placés en résidence surveillée. Elle rappelle enfin qu'en septembre, 22 prévenus, mêlés à une tentative de renversement du gouvernement à Ambohijanaka ont été relaxés.

27/01 - Détenus militaires : 24 officiers déjà transférés dans le but d'améliorer leurs conditions de détention, selon une décision de la commission ad hoc ministérielle. De Tsiafahy, ils ont été transférés dans les maisons centrales d'Antanimora (13), d'Antsirabe (4) et de Toliara (1). 3 autres ont également été assignés à résidence surveillée à Mantasoa, dans l'ancien domicile du président Philibert Tsiranana. 3 militaires restent jusqu'à présent à Tsiafahy pour des raisons inconnues. Il s'agit du GP2 Lydie Fikisy, du colonel Raymond Andrianjafy et du lieutenant-colonel Coutiti, qui a quitté l'hôpital de Befelatanana. Enfin, le cas du colonel Charles Andrianasoavina reste en suspens, celui-ci étant toujours hospitalisé à La Réunion.

Le général Noël Rakotonandrasana déclare à *Midi* : « *Nous réclamons le regroupement de tous les détenus militaires à Antanimora. Tout particulièrement les sous-officiers et les hommes de troupe à qui leurs familles avaient déjà eu du mal à leur apporter des vivres à Tsiafahy. Avec leur transfèrement, ils sont éloignés de leurs familles qui auront du mal à leur rendre visite et à leur apporter de quoi manger* ». Le général fait remarquer que « *c'est une manière indirecte de les condamner à mort* ». Et de citer notamment « *le cas du caporal Aaron qui vient d'être transféré à Arivonimamo alors qu'il ne pesait plus que 36 kilos à Tsiafahy où c'est la Croix-Rouge Internationale qui lui apportait des vivres puisque sa famille ne pouvait pas y subvenir* ». Et de réitérer que « *ce n'est pas du tout un allègement des conditions de détention, mais une condamnation à mort* ».

29/01 - 5 détenus politiques impliqués dans l'affaire FIGN ont été relâchés pour « bonne conduite », selon leurs familles.

► Epreuve de force entre la Police et la Justice suite au décès d'un magistrat

03/01 - La ministre de la Justice, Christine Razanamahaso, s'adresse aux magistrats en grève suite à l'affaire ayant causé la mort de leur collègue Michel Rehavana, afin qu'ils reprennent leurs fonctions pour traiter les dossiers urgents. Constatant que le cas des personnes gardées à vue pose des problèmes au niveau des cellules de détention et du respect des droits de l'homme, la ministre prend une certaine distance par rapport aux actions du syndicat des magistrats, sans pour autant leur adresser d'ultimatum. Pour tenter d'apaiser la contestation, elle indique que des arrestations de policiers seront encore opérées dans le sud et que les prévenus seront déférés à la justice. « *Afin de préserver l'ordre public, d'éviter les détentions arbitraires et pour ne pas décevoir les usagers de l'appareil judiciaire, j'en appelle à la sagesse de tout le monde* », a-t-elle conclu.

05/01 – Le Syndicat de la magistrature (SMM) adresse une lettre ouverte à la présidence pour déplorer l'attitude de l'Etat dans l'affaire de l'assassinat de Michel Rehavana, substitué du procureur de la République de Toliara par des éléments de la police nationale le 9 décembre. Il attire l'attention d'Andry Rajoelina et de Jean Omer Beriziky sur la gravité de la situation, en attendant l'assemblée générale décisive du syndicat le 16 janvier, au retour des vacances judiciaires. La lettre ouverte dénonce les pressions exercées par le pouvoir pour faire cesser la grève des magistrats. Selon eux, « *plusieurs personnes déjà identifiées et concernées par ces crimes ne sont nullement inquiétées* ». Le SMM se dit choqué par l'absence de délégation des autorités aux obsèques de Michel Rehavana alors que lors de la rébellion des FIGN en 2010, le président de la HAT avait assisté à la levée de corps d'un gendarme mort en mission. Le syndicat continue de réclamer la démission du ministre et contrôleur

général de la police, Arsène Rakotondrazaka. Les magistrats estiment qu'il est scandaleux de constater que les arrestations des policiers rebelles et des assassins présumés du magistrat n'aient été exécutées qu'après une forte pression du SMM, appuyée il est vrai par le président de la Transition. Aussi, le syndicat s'interroge : « *Peut-on tolérer que dans un Etat de droit, le déferrement devant la justice des présumés responsables d'un crime fasse l'objet d'une âpre négociation ?* ».

La famille de Michel Rehavana a finalement accepté de recevoir les condoléances présentées par la police nationale. Cette dernière était dirigée par le contrôleur général de la Police Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure, accompagné de son secrétaire général, du directeur général de la police nationale et des directeurs généraux. Le pardon ne pourra pas être envisagé avant que l'enquête du tribunal soit bouclée, précise cependant le frère de la victime.

06/01 - Le doyen des juges d'instruction confie les suites de l'enquête à la police. Cette dernière a pour mission d'enquêter et d'arrêter les éventuels suspects. Christine Razanamahaso, ministre de la Justice, confirme l'initiative : « *Le doyen des juges d'instruction a donné la délégation judiciaire à la commission d'enquête mixte qui, à son tour, a passé celle-ci à la police* », explique-t-elle. Désiré Johnson Rakotondratsima, indique que la police avait été dessaisie de l'enquête après le déferrement des 11 éléments des forces de l'ordre devant le doyen des juges d'instruction, le 27 décembre. La décision de confier les suites de l'enquête à la police est intervenue peu après la publication de la lettre ouverte du SMM aux responsables de l'exécutif. Elia Ravelomanantsoa, l'une des porte-paroles du gouvernement, affirme que « *l'ensemble du gouvernement d'union nationale se sent interpellé* » par celle-ci et se dit ouverte à la concertation.

10/01 - Le ministre de la Sécurité intérieure, Arsène Rakotondrazaka, a révélé que 14 nouveaux policiers impliqués dans l'affaire ont été identifiés mais que deux d'entre eux sont en fuite. « *Trois autres personnes vont également être déferées. Au départ, elles étaient entendues en tant que témoins mais pourront subir une enquête sur le fond* », a-t-il souligné. Mais il réfute avoir reçu une quelconque délégation judiciaire de la part du doyen des juges, comme l'avait indiqué la ministre de la Justice ; il affirme que l'enquête reste entre les mains de la commission mixte qui avait été chargée au départ du dossier. Celle-ci aura auditionné au total 25 suspects dont 5 ont, jusqu'ici, été placés sous mandat de dépôt. Le ministre s'engage à « *respecter les droits de l'homme* » dans le traitement de l'affaire et, en même temps, s'engage à améliorer les conditions de travail au sein de la police. Il annonce le recrutement de 400 nouveaux policiers pour lutter contre l'insécurité croissante et l'organisation de sessions de recyclage pour les effectifs en fonction. Arsène Rakotondrazaka tente visiblement de rassurer l'opinion et d'organiser sa défense avant la réunion du SMM prévue le 16 janvier, jour de la rentrée judiciaire. Il rappelle que la question de sa démission est de la compétence du président de la Transition et du premier ministre. Si le mouvement de contestation semble s'affaiblir au sein de la police, le bras de fer entre le ministre et le SMM se poursuit.

12/01 - Le SMM ouvre un nouveau front : il souhaite désormais engager le débat sur l'indépendance de la Justice. « *Les magistrats se lèvent pour que la Justice ait la place qu'elle mérite au sein de la Nation. Nous en appelons à la solidarité de tous, peuple, magistrats, gouvernement, société civile, communauté internationale, pour y arriver* », a fait savoir le président de la commission stratégique. « *Si la justice est réputée pour la corruption qui y règne, c'est parce qu'elle est instrumentalisée, les décisions qu'elle prononce ne sont pas respectées. Les politiques et les régimes qui se sont succédés, en vue de défendre des intérêts particuliers, ne lui accordent pas la place qu'elle doit occuper dans la gestion du pays* », regrette Didier Alban Razafindralambo. Les magistrats s'engouffrent ainsi dans la brèche ouverte par le régime, qui met en avant son combat pour la restauration de l'Etat de droit, la bonne gouvernance et la lutte contre l'impunité. Le SMM souhaite ouvrir un débat de fond sur la question. Il s'en serait entretenu avec les représentants de la Troïka de la SADC. L'affaire de Toliara aura été le déclencheur de ce mouvement naissant. Le syndicat maintient par ailleurs sa demande de démission du ministre de la Sécurité intérieure et exige le déferrement à la justice de tous les suspects. Dans son allocution lors de la présentation des vœux, Andry Rajoelina a lancé une menace à peine voilée à l'endroit des magistrats grévistes : « *toute réclamation qui risque de troubler l'ordre public n'est pas convenable. L'enquête progresse. Il faut que chacun prenne ses responsabilités pour éviter la souffrance de la population et préserver la sécurité* », a-t-il martelé. Le directeur régional de la police et le commissaire central de Toliara ont été entendus par la commission mixte d'enquête puis placés sous mandat de dépôt. Recherchés depuis plusieurs jours, deux commissaires de police impliqués dans l'affaire ont été arrêtés. L'amicale des commissaires de police s'insurge contre la décision prise par le doyen des juges et le procureur de la République. Elle revendique la libération dans les plus brefs délais de ces deux anciens responsables, en arguant que leurs chefs d'inculpation ne sont pas fondés.

14/01 - Les magistrats syndiqués invoquent leur droit de retrait. La tension persiste avec les autorités, malgré les progrès de l'enquête. Après le mot d'ordre de grève générale, le SMM menace d'exercer son « *droit de retrait* ». « *Devant le danger qui guette chaque magistrat dans l'exercice de ses fonctions, en l'absence de garantie réelle quant à son intégrité physique, nous ne pouvons qu'invoquer le « droit de retrait » inhérent à tout agent public lorsque sa fonction l'expose à un danger excédant le simple « risque du métier »* », a indiqué le SMM dans une lettre ouverte au premier ministre, Omer Beriziky. Il lui reproche de ne pas prendre les mesures

nécessaires pour « ramener un climat d'apaisement au sein des Cours et des tribunaux ». Cette escalade intervient à la veille de l'assemblée générale du SMM, prévu le 16 janvier. Elle vise à échapper à l'éventualité d'une réquisition. Christine Razanamahasoa, ministre de la Justice, admet qu'il faut renforcer la sécurité des magistrats mais elle laisse entrevoir malgré tout la possibilité d'une telle mesure.

17/01 - La grève des magistrats se radicalise. Ils annoncent la tenue d'états généraux de la justice. Le SMM se dit prêt à aller, s'il le faut, jusqu'au « grand déballage » [*« ampamoaka »*] pour remettre de l'ordre au sein de la justice et obtenir son assainissement. Le SMM compte organiser ce grand rendez-vous les 26 et 27 janvier. On assiste donc à un durcissement du ton dans le bras de fer qui oppose la magistrature au pouvoir. La grève générale sans service minimum est maintenue et le départ du ministre de la Sécurité intérieure demeure la première exigence des syndicalistes. Dans son intervention, Marius Auguste Arnaud, président du SMM, ne mâche pas ses mots pour justifier la démarche. « *On parle de corruption au sein de la magistrature. Soit. Nous pensons qu'il est temps de tout remettre sur la table pour en discuter et pour que chacun s'engage à respecter les résolutions des états généraux, afin de garantir l'indépendance de la justice* », soutient-il. « *Maintenant, il faut casser le système de l'ordre donné [aux magistrats dans le traitement des dossiers]* », tonne-t-il. Le président du SMM a été jusqu'à révéler que les magistrats subissent des pressions pour libérer sans jugement un membre du CST [*Jao Jean, ex-député d'Antsohihy*] poursuivi pour viol d'une mineure et actuellement hospitalisé à Mahajanga. D'autres révélations seront faites si les pressions persistent, menace-t-il. Le syndicat affirme ne pas être satisfait de l'application des résolutions des assises nationales des magistrats de juillet 2009. Il déplore l'absence de suivi des décisions prises alors pour garantir l'indépendance de la justice. Il n'est pas exclu que ces états généraux ne viennent à remettre en cause certaines dispositions de la Constitution de la IV^{ème} République.

La présidence déclare ne pas vouloir faire obstacle à la tenue de ces états généraux si l'organisation de ceux-ci est « objective ». En août 2011, Andry Rajoelina s'était engagé à ne pas interférer dans les décisions de justice et à défendre son indépendance.

L'Express écrit : « *La mort de Rehavana aura été ainsi le déclencheur d'un débat de fond et de fonds sur la prétendue corruption des magistrats et l'illusoire indépendance de la Justice. Reste à espérer que ce bras de fer débouchera vraiment sur un constat sans complaisance et des mesures courageuses de part et d'autre. À quelque chose malheur est bon, on a là une occasion pour remettre les choses à plat, opérer un véritable changement et enterrer les « traditions » dont on sait la nocivité contre la vie démocratique. Mais étant donné que l'État et la Justice ont, jusqu'à cet incident dramatique de Toliara, vécu dans une complicité réciproque dictée par des intérêts mutuels, on doute que l'affaire soit tout simplement classée sans suite. Il y a trop d'implications, d'imbrications voire de compromissions entre les deux qu'on les voit mal s'autodétruire. On imagine difficilement les magistrats gagner ce combat entamé depuis le régime d'Albert Zafy et abandonné de guerre lasse* ».

19/01 - 11 policiers écroués sur les 23 qui se sont présentés. Un officier de police, de sexe féminin, épouse d'un membre du Congrès, a été à son tour écrouée à Antanimora. Elle devait être déférée au parquet le 26 décembre 2011 avec 11 autres de ses collègues, tous impliqués dans cette affaire. Mise en observation dans un hôpital suite à une intervention cardiaque, elle n'avait pu être auditionnée, alors que 5 de ses co-accusés avaient été incarcérés.

20/01 - Des associations de policiers contre-attaquent. Le commissaire Jean Victor Tsaramonina Ravony, président de l'amicale des commissaires, déplore le « *non-respect du statut de la police* », qui prévoit la délivrance d'un ordre de poursuite du ministère de la Sécurité intérieure avant une enquête diligentée contre des éléments des forces de l'ordre, sauf en cas de flagrant délit. Ce serait ce vice de procédure dans la poursuite du policier incarcéré à Toliara qui serait à l'origine de la grogne de ses pairs, le 9 décembre. Les policiers soupçonnés d'être impliqués dans l'affaire, dont 11 placés sous mandat de dépôt, se sont retrouvés dans la même situation. La réponse du SMM aux observations du président de l'amicale ne s'est pas fait attendre. « *Les individus enquêtés avaient été notifiés et ils auraient pu ne pas répondre à la demande* », soutient Arnaud Marius Auguste, président du syndicat, laissant entendre que certains policiers convoqués ne se sont pas encore présentés devant la justice. Le président du SMM a également répondu à la polémique concernant l'ordre de poursuite : « *On peut toujours recourir à la régularisation de tout cela si on veut. Mais les policiers accepteront-ils de délivrer l'ordre de poursuite à l'encontre de leurs collègues ?* » a-t-il répliqué. Tout comme les magistrats, les associations des policiers comptent également organiser des assises pour « *identifier les problèmes* » au sein du corps. L'idée d'organiser un seul rendez-vous entre les deux parties, un moment évoquée, a été abandonnée.

Le gouvernement annonce l'organisation d'un séminaire sur la bonne gouvernance le 26 janvier, jour prévu par le SMM pour ses « états généraux de la justice ». « *Au regard de certains dysfonctionnements constatés au sein de l'administration, un large processus de concertation entre les différentes parties prenantes de la vie publique sera engagé* », a soutenu le communiqué du conseil. L'atelier devrait, entre autres, dresser un état des lieux de la gouvernance publique, débattre d'un modèle de gouvernance adapté aux réalités locales et élaborer un éventail de propositions. La date du rendez-vous coïncide avec celle des « états généraux de la justice », organisés par le SMM. Le gouvernement évoque une simple « *coïncidence* ».

31/01 - Le SMM envisage d'engager la responsabilité pénale d'Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure. L'assemblée générale du syndicat a pris position en faveur d'un dépôt de plainte pour « *non-assistance à personne en danger* », le ministre ayant été présent à Toliara au moment du meurtre du magistrat Rehavana Michel. Le secrétaire général du SMM justifie le geste par « *une démarche progressive vers l'indépendance de la justice* ». « *Il faut également accélérer le dossier car ce sont les justiciables qui sont victimes de la situation face à l'attitude de l'exécutif* », souligne-t-il. Le syndicat revendique toujours le départ du ministre et « *la poursuite des présumés auteurs de l'acte (décès d'un magistrat) sans distinction* ». Il renouvelle son mot d'ordre de grève générale. Aucun service minimum ne sera observé jusqu'à l'organisation des états généraux de la justice, du 8 au 10 février qui pourrait donner lieu à un grand déballage (ampamoaka) si cela s'avérait nécessaire à la quête d'« *indépendance de la justice* ». Des individus auraient, selon le SMM, tenté de soudoyer quelques-uns de ses membres pour battre en brèche leur solidarité. Drôle de situation pour la justice, note *L'Express* : alors que les magistrats observent une grève générale sans service minimum, ils comptent saisir la justice pour déposer plainte contre Arsène Rakotondrazaka, ministre de la Sécurité intérieure.

L'Express écrit : « *Pour y avoir été confrontés tous les jours, et sans doute encore récemment, juste avant qu'ils n'entrent en grève en décembre, les magistrats savent ce que c'est qu'être instrumentalisés, sous pression et dépendants. Des interventions par-ci, des trafics d'influence par-là, voire des dessous de table et des pots-de-vin, ne cachent-ils plus. Mais cette fois, comme le disait encore, hier, le président du syndicat, « tout cela est bien fini, les magistrats ne se laisseront plus faire. (...) Mais à force de faire pression, eux aussi, sur l'exécutif, les magistrats mettent également la pression sur leurs propres épaules. Dénoncer les corrupteurs, les auteurs de trafic d'influence, les donneurs d'ordre, etc.. ne suffit pas. Il faut aussi parler de ceux qui subissent, souvent en toute connaissance de cause. Évoquer pourquoi ils se laissent faire. Reconnaître des torts, quitte à révéler des secrets parfois inavouables. Si les magistrats y arrivent, le pays sera peut-être enfin sur la bonne voie. La vérité jaillira de l'abcès qui sera crevé. Et quand la justice sera rétablie, on pourra peut-être enfin parler d'amnistie* »⁷.

Pour *Tribune*, « *il est tout de même étrange qu'au lendemain de l'atelier de concertation sur la bonne gouvernance, atelier au cours duquel la corruption a été disséquée par tous les acteurs de la vie publique et par les organismes qui luttent contre ce fléau, on a encore l'audace quelque part d'acheter l'âme et la conscience du magistrat. L'opinion aimerait bien connaître les auteurs de cette manœuvre et de ces comportements* ».

► Médias : le pouvoir souffle le chaud et le froid

05/01 – « Une convocation, des mises en garde : fin d'année 2011 tendue pour les médias malgaches », écrit RSF⁸. « *Les fêtes de fin d'année ont eu un goût amer pour la presse malgache. Une série de mises en garde adressées aux médias par divers membres du pouvoir font craindre un durcissement des relations entre autorités, qu'elles soient politiques ou militaires, et journalistes, alors que 2012 sera une année électorale très attendue. Il est regrettable que l'année 2011, pourtant globalement calme pour la presse, s'achève ainsi. Les incidents de la dernière semaine de l'année traduisent la fragilité de la situation actuelle, alors même que la transition politique n'est pas terminée. (...) A l'aube d'une année 2012 au cours de laquelle devraient se tenir les élections attendues depuis plusieurs mois, nous demandons au pouvoir – en premier lieu le ministère de la Communication – de respecter les critiques et commentaires sans multiplier les mises en garde, les avertissements et les menaces de retour de la censure* », a déclaré RSF. L'organisation appelle « *les médias à faire preuve de professionnalisme et demande à tous les acteurs du secteur de l'information de ne pas nourrir les tensions, de privilégier le dialogue, et de conserver des relations apaisées* ». Harry Laurent Rahajason a nié les affirmations renvoyant à des « *répressions* ». L'ancien journaliste [du quotidien *La Vérité*, pro-HAT] qui s'est fait connaître sous le pseudo « *Rolly Mercia* » a mis en avant « *des balises* » qui devraient prévenir des débordements et assainir le milieu de la presse.

09/01 - Création du Syndicat des Journalistes Malgaches (SJM). Rocco Rasoanaivo, journaliste de *La Gazette* en prend la présidence. Le syndicat demande, entre autres, la dissolution immédiate de la Commission d'éthique du journalisme. Lettres de mise en demeure, convocations de journalistes et autres intimidations de la part du ministère de la Communication ont été au centre de la rencontre entre les 70 journalistes qui ont répondu à l'appel du Comité provisoire de la presse (COPP). Le ministre de la Communication, Harry Rahajason, déclare saluer la constitution du Syndicat des journalistes malgaches (SJM). Il espère néanmoins que « *l'organisation a été mise en place pour améliorer la profession et non pour autre chose* ». D'après lui également, « *le ministère de la Communication et le syndicat ont les mêmes objectifs, à savoir la défense de la liberté de la presse, d'opinion et d'expression. Cependant, les démarches diffèrent quelque peu pour les deux entités* », estime-t-il.

⁷ Voir aussi l'édito de *Tribune* du 31/01/12 - Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/47/07/448497/72387804.pdf>

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/66/20/448497/71640630.pdf>

15/01 - 4^{ème} journée de cérémonie de vœux : annonce de l'arrêt des poursuites contre les membres des médias. Le journaliste Rufin Rakotomaharo a noté l'importance du rôle de l'Ordre des journalistes, dont il a été le président, et qui a pourtant été dissout en 2010. Il a exprimé la nécessité pour les journalistes de travailler « librement et sans subir de menaces » et que la population a « droit à l'information ». Il a exprimé le souhait de pouvoir suivre des formations à Madagascar ou à l'étranger et que les matériels nécessaires soient mis à disposition des professionnels. Il a aussi demandé que les sanctions à l'endroit des journalistes soient levées et que soit mis fin à l'emprisonnement pour délit de presse, afin de libérer la profession des menaces, pressions et harcèlement en tous genres. En réponse, Andry Rajoelina a annoncé la libération des journalistes. Il a insisté sur le fait que actuellement la presse est « libre » et qu'il n'y a « pas de censure ». Il a exhorté les journalistes à faire preuve de professionnalisme, vu l'importance de leur rôle. Le président de la Transition s'est félicité des efforts entrepris dans le milieu de l'information, notamment la mise en place de la commission d'éthique du journalisme, la distribution de la nouvelle carte professionnelle. Au cours de la cérémonie, les journalistes ont en outre évoqué leur souhait d'obtenir la réouverture des stations fermées, sans obtenir de réponse.

Pour *Tribune*, ce cadeau, qui a certes réjoui l'assistance, n'intéresse plus personne car les derniers journalistes emprisonnés ont été libérés depuis belle lurette. Il s'agit des journalistes de *Radio Fahazavana* incarcérés lors des événements FIGN-Hetsiky ny Mpitondra Fivavahana du Fort Duchesne. Quant aux journalistes de la radio pirate qui avaient donné du fil à retordre au pouvoir, ils sont également incarcérés pour d'autres raisons, car ils ont été surpris dans leur studio en possession d'armes. « A ce propos justement, l'on croit savoir qu'une des personnes impliquées et incarcérées se retrouve aujourd'hui au sein des institutions de cette transition », note le quotidien.

Midi précise que les 3 journalistes de *Radion'ny Gasy* devraient ainsi retrouver la liberté. Inculpés pour incitation à la haine et à la guerre civile, ces journalistes sont incarcérés à Antanimora depuis leur arrestation le 19 février 2011. Les 7 journalistes de *Radio Fahazavana* accusés d'actes de déstabilisation devraient également bénéficier de cette grâce présidentielle. Ces derniers sont actuellement en liberté provisoire. Selon toujours le ministre, les 3 journalistes de *La Gazette*, condamnés en août 2010, pourraient également bénéficier de cette mesure de grâce.

26/01 - Liberté de la presse 2011/2012 : RSF note que la Grande Ile a gagné près de 30 places par rapport au dernier classement et se positionne au 84^{ème} rang sur 176 pays. « Après sa chute consécutive à la crise de 2009, Madagascar (84^{ème}) continue de progresser, mais l'année électorale 2012 sera pleine d'enjeux », note l'organisation. Avec une note de 29,50, la Grande Ile est devancée par des pays comme le Kenya, le Paraguay ou le Chili et précède la Guinée, le Kosovo et le Timor. Pour le cas particulier de l'Afrique, RSF indique que « les écarts se creusent entre bons et mauvais élèves » et constate des « chutes vertigineuses de pays ayant réprimé des contestations populaires ».

30/01 - Le ministre de la Communication, Harry Laurent Rahajason, annonce la création d'un observatoire de la presse. Composé de magistrats et d'avocats, il aurait pour mission d'analyser les « délits » de presse. Le ministre s'est empressé de préciser qu'il n'est point question de mises en demeure, de sanctions ou d'emprisonnements. « Il s'agira d'un organe chargé de voir les manquements aux principes et à la déontologie et de le signaler pour qu'on puisse rectifier » révèle-t-il. Pour adresser ses remarques, l'observatoire aurait comme interlocuteur l'Ordre des journalistes, en léthargie et sans président depuis deux ans et que le ministre souhaite réactiver, sans s'immiscer, dit-il, dans son fonctionnement. Harry Laurent Rahajason s'est félicité du bond de 35 places réalisé par Madagascar dans le classement de RSF concernant la liberté de la presse. Une performance qu'il a mise sur le compte des journalistes.

► Liberté d'expression et de réunion

09/01 - La mouvance Zafy prépare une manifestation publique pour commémorer l'inauguration par Andry Rajoelina de la place de la Démocratie à Ambohitovo le 17 janvier 2009, au tout début du mouvement qui a conduit au renversement du régime⁹. Un lieu qui est désormais interdit à tout rassemblement public, autre que culturel ou festif. Une demande d'autorisation sera déposée à la préfecture de police, pour respecter les procédures. En cas de refus, la mouvance indique que les manifestants auront à décider par eux-mêmes de la suite à donner. Mamy Rakotoarivelo, chef de délégation de la mouvance Ravalomanana et président du Congrès, s'est refusé à prendre position dans l'immédiat sur cette initiative. Zafy Albert a lancé un appel à la société civile, à l'armée, aux opérateurs économiques, aux grands corps de l'Etat et aux chefs traditionnels pour qu'ils relancent le dialogue malgacho-malgache. L'ancien chef de l'Etat confirme son désaccord sur les modalités de mise en œuvre

⁹ En janvier 2009, celui qui n'était encore que le maire de la capitale n'avait pas eu le droit de s'exprimer sur les médias officiels, tandis que sa station de TV *Viva* avait été fermée. Se disant victime de la « dictature » de Marc Ravalomanana, il a décidé de créer cette place de la Démocratie, au jardin d'Ambohitovo, pour lui et pour tous ceux qui se considéraient comme bâillonnés par le régime. Attachée aux libertés et à la démocratie, la population a suivi massivement le maire dans sa démarche et a participé aux meetings de la place de la Démocratie, ainsi qu'à ceux sur la place du 13-Mai. Ayant accédé au pouvoir, Andry Rajoelina a subitement interdit les meetings sur la place de la Démocratie, a clôturé la place du 13-Mai et a verrouillé les stations publiques...

de la feuille de route. Il ne désignera aucun membre pour siéger au parlement de la Transition. Il propose enfin que tous les membres de l'actuelle CENI soient renouvelés.

14/01 – La mouvance Zafy et ses alliés se disent déterminés à organiser un dépôt de gerbe. Des invitations ont été remises aux représentations étrangères. Les organisateurs se sont rendus à la préfecture de police et à la communauté urbaine pour s'enquérir de la suite donnée à leur demande d'autorisation mais les services concernés se renvoient la balle et n'ont pas encore tranché. « *Des mesures seront prises au niveau de l'Organe mixte de conception ainsi que de l'État-major mixte opérationnel* », a seulement indiqué le préfet de police. Le commandant de la circonscription régionale de gendarmerie, le général Richard Ravalomanana, a réagi en mentionnant qu'il n'appartient pas au premier ministre d'octroyer l'autorisation d'un tel rassemblement (Selon *Midi*, en effet, Omer Beriziky aurait donné son accord).

18/01 - Le dépôt de gerbe vire à l'échauffourée. Zafy Albert a tenté de conduire un petit groupe de manifestants de l'opposition à Ambohitovo pour déposer une gerbe. En l'absence d'une autorisation officielle, la place était verrouillée par les forces de l'ordre. Le général Richard Ravalomanana était présent sur les lieux. Après d'âpres négociations, une entente a été trouvée pour que la gerbe soit placée devant le portail de la place. Zafy Albert a admis ensuite devant la presse que sa mission était accomplie : « *Nous pouvons désormais affirmer que notre but est atteint : les Malgaches ont constaté que la démocratie n'existe pas actuellement. Ils ont vu qu'il nous a été interdit d'accéder à la place de la Démocratie* ». Les leaders de la mouvance, forts de cette constatation, se sont alors préparés à prendre le chemin du retour quand leurs partisans ont « *pressé* » l'ancien président de rallier à pied la place du 13-Mai. Les grenades lacrymogènes ont alors plu pour disperser la foule. L'une d'elle, semble-t-il, a atteint un manifestant, le blessant grièvement au pied. Les forces de l'ordre ont affirmé que des charges pèsent sur lui et qu'il devra en répondre devant la justice. Zafy Albert a soutenu que les organisateurs avaient obtenu une autorisation verbale du premier ministre. Il a annoncé à la presse que le mouvement allait se poursuivre et que des révélations seront faites sur les malversations du régime. Le chargé d'affaires sud-africain ainsi que deux de ses collaborateurs ont rejoint le jardin d'Ambohitovo pour suivre le déroulement de la manifestation.

19/01 - Zafy Albert porte plainte contre tous les niveaux impliqués par l'interdiction de son rassemblement et les incidents qui ont suivi. La municipalité d'Antananarivo doit, dit-il, rendre son statut à la place de la Démocratie. Une plainte sera déposée pour « *tentative d'assassinat de l'ancien président de la République* ». La mouvance « *va porter l'affaire devant la Troïka de la SADC* ».

Les États-Unis affirment être « *troublés par la suppression violente d'une manifestation politique par le régime de fait et les forces de l'ordre qui lui sont loyales* », dans un communiqué publié par l'ambassade¹⁰. Le président du Monima, l'ancien premier ministre de la HAT, Monja Roindefo, déplore les actes ayant fait obstacle à l'initiative d'Albert Zafy de mener à bien sa cérémonie de dépôt de gerbes. *La Gazette* s'étonne de ce soutien : « *Un peu de tenue, s'il vous plaît ! Toutes les chancelleries savent que Zafy Albert n'a plus sa tête... Curieusement, seuls les Américains persistent à l'encourager* », écrit le quotidien.

20/01 - Suite au communiqué de l'ambassade des États-Unis, le général Richard Ravalomanana et l'attaché militaire américain, le commander Baker, ont eu une séance d'explication. Le commandant de la gendarmerie a jugé déplacées les accusations des États-Unis : « *Ce communiqué de l'ambassade des USA ne devraient pas m'ébranler outre mesure. Lorsque j'ai fréquenté l'école internationale de défense, 6 officiers américains étaient à mes côtés. Nous avons suivi la même formation. Ainsi, je n'accepte pas que l'on me sous-estime et qu'on me traite de barbare, ou encore de sauvage. Je connais bien les droits de l'homme. Pour ce qui s'est produit à Ambohitovo, les reproches à mon égard ne sont pas fondés dans la mesure où ceux qui les avancent n'ont même pas fait une enquête ou un constat sur place. Je trouve que cette accusation est déplacée* ». Madagate évoque un « *communiqué hypocrite* », faisant le rapprochement avec le comportement de la police new-yorkaise dans la répression du mouvement « *Occupy Wall Street* ». La question du retour imminent de Marc Ravalomanana aurait également été abordée.

► Droits des enfants, éducation, santé

¹⁰ Déclaration de l'Ambassade des États-Unis sur la liberté d'expression et de réunion : « *Les États-Unis sont troublés par la suppression violente d'une manifestation politique par le régime de fait et les forces de l'ordre qui lui sont loyales. Tant la feuille de route que les traités internationaux sur les droits de l'homme consacrent la liberté d'expression et la liberté de réunion, y compris pour la dissidence politique, comme étant des droits fondamentaux de tout citoyen. De tels incidents similaires ont été notés dans notre Rapport sur les Droits de l'Homme l'année dernière. Nous demeurons préoccupés par le climat de peur, d'intimidation et de violence qui a continué à s'intensifier à cause de l'actuelle crise politique. Nous tenons à rappeler à toutes les factions politiques à respecter les droits de l'homme fondamentaux – dont la liberté d'expression et la liberté de réunion – tels que protégés par la loi Malagasy et le droit International* ».

06/01 - Ramener près de 950.000 enfants à l'école, telle est la priorité que Bruno Maes, représentant-résident de l'UNICEF assigne au gouvernement, à l'occasion de son départ pour une nouvelle affectation, au terme d'une mission de 5 ans. Beaucoup de parents ne parviennent plus à régler la cotisation des maîtres Fram qui sont à leur charge. Les écoles publiques, en principe gratuites, exigent ainsi des droits d'inscription de 10.000 à 15.000 Ar. Les kits scolaires et les cantines, promis par le ministère, se font attendre. Autres dossiers prioritaires pour l'UNICEF : le renforcement des campagnes de vaccination, la facilitation d'accès aux médicaments essentiels et aux moyens de prévention contre les maladies courantes qui tuent les enfants, la poursuite des investissements en faveur de la défense des droits de l'enfant. Depuis le début de sa mission en octobre 2006, le représentant de l'UNICEF a investi et collecté près de 250 millions de dollars pour appuyer les différents programmes pour les enfants, les mères et les jeunes, dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et de l'éducation.

10/01 - Ministère de l'Éducation nationale : recrutement de 800 enseignants FRAM au programme 2012. Ces enseignants sont actuellement employés par des associations de parents d'élèves. Les candidats devront avoir effectué au moins 6 années de suppléance, être âgés de moins de 43 ans et posséder le baccalauréat. Ils bénéficieront d'une formation à l'Institut national de formation pédagogique (INFP). Le ministère s'engage par ailleurs à accélérer le paiement des subventions des enseignants FRAM en fonction. Les retards enregistrés depuis plusieurs mois ont été la source de vives tensions entre ces personnels enseignants et les services du ministère. Les parents d'élèves n'ont pas toujours été en mesure d'assurer leur prise en charge. Une situation qui a pu contribuer à favoriser les abandons de scolarité. Selon le ministère de l'Éducation nationale, il faut recruter 2.800 enseignants par an afin d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Selon la statistique de l'INFP, la Grande Ile dispose de 96.000 enseignants, composés de fonctionnaires, de contractuels et d'enseignants Fram. Ce chiffre représente tous les enseignants depuis les écoles primaires jusqu'aux lycées.

10/01 - Les travailleurs sociaux font défaut. « Madagascar ne compte aujourd'hui que 1.300 travailleurs sociaux », déplore Felix Rabemanambola, directeur de l'Institut supérieur en travail social. Ils jouent pourtant un rôle important dans un État de droit. « Les travailleurs sociaux interviennent dans tous les domaines où il y a des victimes », explique un formateur. Cette insuffisance de travailleurs sociaux se fait sentir essentiellement dans le domaine de la protection des enfants. La violence sur les enfants moins de 10 ans a connu hausse de 36% en 2011, annonce une brève de Sobika.

13/01 - Madagascar risque de ne pas atteindre l'OMD en matière de santé, surtout maternelle et infantile. Le manque de personnel médical demeure un problème non résolu. Depuis la réouverture de centres de santé de base (CSB), les Nations Unies ont appuyé le ministère de la Santé pour le recrutement de personnels médicaux mais son budget 2012 est en réduction de 50% et il risque de ne pas être en mesure de prendre en charge la rémunération des nouvelles recrues, redoute la représentante de l'OMS. Le ministère s'en défend et affirme pouvoir disposer de concours financiers de l'UNICEF et du FNUAP. 50 CSB restent fermés et 200 sont en sous-effectif. Pour l'OMS, la priorité est la réduction de la mortalité maternelle et infantile, ainsi que l'accompagnement du personnel médical des CSB.

18/01 - Don d'un million de dollars de la BAD pour l'aide humanitaire d'urgence. Il sera consacré à l'acquisition de 1.588.960 doses de vaccins polio, 642.000 doses de vaccins anti-rougeoleux, 8.800 doses de vaccins antirabiques, 2.200 doses de sérums antirabiques et de 7.650 kg d'insecticides contre les puces vectrices de la peste. La population bénéficiaire est estimée à 10 millions de personnes, dont près de 700.000 enfants de moins de 2 ans. La mise en œuvre de cette opération se fera en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF et les services sanitaires du ministre de la Santé. « Nous, la BAD, les agences des Nations Unies, l'ambassade de France, l'UE et une partie du gouvernement, avons tous été sérieusement inquiétés et préoccupés par ces épidémies mortelles », a annoncé le représentant résident de la banque. L'insuffisance des financements depuis la crise de 2009 ont provoqué une inquiétante dégradation des services sanitaires.

06/01 - La peste gagne du terrain. Des régions jusque-là épargnées en sont infestées, malgré les nombreuses démarches de désinfection de l'Institut Pasteur de Madagascar (IPM). « Nous avons mis en place une surveillance renforcée, une technique de dépistage, mais nous n'arrivons toujours pas à l'éliminer », reconnaît le directeur général de l'IPM, Christophe Rogier. La peste constitue une menace pour la santé publique, car « c'est une épidémie ré-émergente et négligée », indique le représentant de l'OMS. Madagascar occupe la 2ème place en Afrique en matière d'épidémie de peste. L'année 2011 est la période durant laquelle cette maladie a le plus touché la Grande Ile. 300 à 500 cas sont déclarés chaque année.

► Gouvernance

05/01 – Les personnels de l'Inspection générale de l'État (IGE), en grève depuis un mois, dénoncent la nomination « suspecte » d'un directeur général par intérim à la tête de l'organisme. Ils exigent des explications

« *valables et satisfaisantes* » de l'autorité hiérarchique et de la Présidence. Le directeur général de l'IGE aurait été limogé pour avoir tenté de couvrir les résultats de l'inspection effectuée à la Présidence. L'inspecteur d'État qui a effectué le contrôle avait refusé de présenter son rapport à sa direction générale, alors qu'un tel dispositif est systématique au terme de toute inspection.

Une partie des tracteurs achetés dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement indien et l'État malgache, en 2008, aurait fait l'objet d'une vente illégale fin 2011. De hauts responsables du ministère de l'Agriculture auraient vendu des engins gardés au ministère, au port de Toamasina et dans un centre de formation à Antsirabe. Un appel d'offres aurait été lancé discrètement et de manière très restreinte. La nouvelle équipe ministérielle se livre à des investigations. Plus de 400 tracteurs ont été livrés par le gouvernement indien, ainsi que 4 usines d'engrais. Une partie des tracteurs est arrivés sous le régime Ravalomanana et a été accordée à une société privée qui devait se charger de leur commercialisation. Avec la crise de 2009, le dédouanement des engins et des matériels a été suspendu pour insuffisance de moyens financiers. Le régime de Transition avait projeté de lancer des appels d'offres, les acquéreurs potentiels se chargeant alors du paiement des frais de douanes, mais le projet a été mis en veilleuse. 112 tracteurs ont été gardés dans des centres de formation et d'application de la mécanisation agricole. Les directions régionales de développement rural ont bénéficié de 93 engins.

26/01 - Le nouveau ministre de l'agriculture, Roland Ravatomanga a saisi le BIANCO. Les contrats passés pour la vente d'une trentaine de tracteurs appartenant au ministère présenteraient des anomalies et les dispositions des contrats n'ont pas toutes été respectées par les acquéreurs. L'incertitude plane encore sur la situation des engins maintenus au port de Toamasina.

19/01 - Corruption : « Sensibiliser avant de sanctionner ». « *Le refus de la corruption ne fait pas encore partie intégrante de la culture malgache* », déclare le directeur général du BIANCO, le général Faly Rabetrano, au cours de la séance de signature d'un manifeste entre les services fonciers et le bureau. « *Nous en sommes actuellement à la phase de sensibilisation et les sanctions arriveront au moment opportun. D'ailleurs, depuis l'année 2009, les actions de lutte contre la corruption semblent revenues à la case départ* », fait-il savoir. Concernant la déclaration de patrimoine, le DG du BIANCO indique que près de la moitié des membres du gouvernement se sont déjà astreints à l'obligation. « *Le premier ministre lui-même y a déjà procédé et je vois mal comment les ministres ne s'y soumettront pas* », estime-t-il.

20/01 - Les 4X4 de l'UNICEF à retaper. L'heure est à l'expertise après la remise des véhicules utilisés illégalement par les ministères de la Défense, du Commerce, de l'Économie, de l'Enseignement supérieur, la primature, la présidence et le CST. Ils sont destinés au ministère de l'Éducation nationale pour renforcer la Fast Track Initiative (FTI), dont l'UNICEF fait partie. Sur les 23 véhicules offerts, il en reste encore 2 à récupérer. Certains ont dû subir de coûteux travaux de remise en état.

27/01 - Lancement de la concertation sur la gouvernance publique¹¹ : l'administration pointée du doigt. 300 invités issus de l'administration, de la société civile, du secteur privé et des institutions religieuses ont participé à un atelier sur la bonne gouvernance organisé à l'initiative du premier ministre Omer Beriziky qui s'était engagé à lancer cette concertation après une rencontre avec la confédération des grands corps de l'État. L'administration a été la cible de toutes les interventions, aussi bien lors du discours officiel que pendant les débats. Des résolutions visant à « *opérer des changements dans la gouvernance publique* » ont été adoptées. L'objectif affiché par le premier ministre est de « *restaurer la confiance entre gouvernants et gouvernés* ». Omer Beriziky a cité en exemple les « *véhicules à vocation publique* » que certains agents utilisent « *comme biens privés personnels* ». Il a noté « *l'absence flagrante de la culture de performance et de culture de patrimoine ou de biens publics* ». Parmi les résolutions adoptées, le souhait de « *donner une réelle autonomie et indépendance aux organes de contrôles* » (Bianco et Samifin). Une copie des résolutions a été remise au corps diplomatique.

30/01 - L'insécurité à Toamasina a dépassé toutes les bornes. Toute la ville a été à sang durant le week-end, 7 personnes ont perdu la vie. *La Vérité* rapporte les graves incidents qui se sont produits dans le Grand Port, provoqués par 3 bandes armées qui ont semé la terreur dans 3 quartiers différents. Certaines des victimes ont péri sous les balles des malfaiteurs, d'autres ont été victimes de la vindicte populaire. Des foyers ont été victimes d'attaques à mains armées, avec viol de leurs occupantes. La ville a connu des courses poursuites consécutives à des vols de véhicules, favorisés par les délestages. Des policiers ont été agressés en pleine rue. Pistolets automatiques et kalachnikovs circulent dans toute la ville. Le quotidien s'alarme de l'insécurité inquiétante qui sévit dans toute l'île.

Sobika écrit : « *Plus que jamais tout le monde doit prendre conscience, et évidemment le personnel politique en premier, qu'il faut en finir vite avec cette crise. Les actes de banditisme et la réplique populaire ce week-end à*

¹¹ Cf. Blog Justmad - <http://storage.canalblog.com/96/59/448497/72264529.pdf>

Toamasina disent le niveau de péril quand à un retour à des mœurs sauvages. **Partout dans l'île, en brousse comme dans les villes on sent cette ivresse des malfrats à mener des opérations faisant fi de toutes les valeurs, sans limites dans l'usage gratuit de la violence.** L'exaspération de la population se manifeste à l'égal. Il y a une dizaine de jours la foule a débordé les forces de la gendarmerie et c'est dans les rangs de celle-ci que l'on a compté les victimes des heurts. Dans la banlieue d'Antananarivo, le lynchage fait partie presque du quotidien, si ce n'est au sud c'est dans l'ouest et si ce n'est là ça se déroule au nord ou à l'est. A chaque fois ça se termine toujours mal pour la personne prise à partie, suspectée de flagrant délit, si les responsables de l'ordre public n'arrivent pas à temps pour la délivrer des griffes de la foule. (...) La population est lasse et laisse éclater son exaspération d'être en constante inquiétude et de devoir assurer l'obligation que l'Etat, occupé à la politique, ne parvient pas assumer, la sécurité publique. (...) Il ne s'agit plus de justice populaire, mais d'une vindicte par laquelle ces centaines voire milliers de gens ivres de sang se vengent, non d'une seule action, mais de leur inquiétude et de leur frustration de tous les instants. La justice populaire par essence n'est pas juste, elle ne possède aucune règle de fonctionnement et frappe de façon aveugle sans référence à une échelle de peines ».

ECONOMIE – SOCIAL – ENVIRONNEMENT

► Coopération : vers un retour très progressif des bailleurs

04/01 – Pour la 3^{ème} année consécutive Madagascar ne fait pas partie de la liste des pays sub-sahariens bénéficiaires de l' AGOA. Selon un communiqué de l'ambassade américaine, « Madagascar n'a pas rempli les critères sur les efforts de respecter les droits de l'homme, de respecter l'Etat de droit et de lutter contre la corruption ». Et de conclure que « les Etats-Unis suivent toujours de près l'évolution de la situation (sociopolitique) à Madagascar ». Le communiqué souligne que depuis le début de la crise, en mars 2009, Madagascar n'a pas rempli les conditions exigées pour pouvoir bénéficier des avantages de l'Agoa. Parmi les conditions exigées : l'existence d'une économie tournée vers le marché, d'un Etat de droit, d'une politique visant à réduire la pauvreté. La levée de tous les obstacles à la libéralisation du commerce ainsi qu'aux investissements des Etats-Unis, la protection de la propriété intellectuelle, les efforts dans la lutte contre la corruption, l'amélioration de la santé et de l'éducation, la protection des droits de l'homme et du travailleur et l'éradication de toute forme d'emploi de mineurs, figurent également parmi les conditions exigées. 40 pays subsahariens seront bénéficiaires des avantages de l'Agoa pour 2012, dont certains, ont constaté les autorités américaines, viennent de faire une avancée vers la démocratie comme la Côte d'Ivoire, le Niger et la Guinée. « La décision de non-réintégration de Madagascar à l'AGOA est d'origine politique » a affirmé le ministre des Affaires étrangères, Pierrot Rajaonarivelo. Les Etats bénéficiaires vont négocier mi-janvier du prolongement de l'AGOA jusqu'en 2015. Madagascar, dont l'éligibilité est encore suspendue, s'en tient à la veille informative et à la préparation des dossiers techniques en vue de la reprise des négociations.

Commentaire de La Gazette : « La Maison Blanche semble ignorer les misères qu'elle a engendrées du fait de l'élimination de Madagascar de l'AGOA. Lorsque l'on a appris que la Côte d'Ivoire, la Guinée-Conakry et Niger font leur entrée ou leur retour au sein de l'AGOA (désormais 40 Etats membres, au lieu de 37), force est de crier au scandale. Trois pays africains qui sont loin d'être une référence sur le plan des droits humains. Qu'importe, ce sont des copains...(...) On attend maintenant le prochain forum africain de l'AGOA qui se tiendra l'année prochaine - tenez-vous bien ! - en Ethiopie ».

14/01 - Lobbying mauricien en faveur de Madagascar. La LOI révèle que le gouvernement mauricien se préoccupe de faire lever les sanctions économiques américaines envers la Grande Ile. Plusieurs démarches en ce sens sont en cours, notamment pour convaincre Washington de lever les dispositions qui empêchent Madagascar de bénéficier des avantages de l'AGOA. Ce lobbying n'est pas désintéressé : il s'explique en grande partie par le fait que plusieurs compagnies mauriciennes présentes à Madagascar, comme Ciel Textile Ltd souffrent aussi des sanctions américaines à l'égard d'Antananarivo.

11/01 - Le Parlement européen lance un groupe d'amitié entre l'UE et Madagascar. Le lancement se fera en présence de députés européens, de l'ambassadeur de France à Madagascar et de l'ambassadeur de Madagascar à Bruxelles. Ce groupe permettra de réunir parlementaires, institutions européennes et représentants de la société civile afin de mieux faire connaître la Grande Ile et de relancer le dialogue entre les deux partenaires. Philippe Boulland, le député européen français (UMP/PPE) est à l'origine de cette initiative. Ayant toujours œuvré dans le domaine humanitaire, il est également membre suppléant de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE.

13/01 - L'ambassadeur de l'UE à Madagascar, Léonidas Tezapsidis, indique que les techniciens préparent la formalisation et l'utilisation des 100 millions d'euros du 10^{ème} FED, dont la gestion devrait être assurée par des ONG et la société civile, en attendant la reconnaissance internationale qui interviendra après l'organisation d'élections libres et transparentes. La reprise progressive des aides est conditionnée par l'application des différentes phases de la mise en œuvre de la feuille de route, a-t-il laissé entendre. En 2011, les fonds débloqués dans le cadre des aides d'urgence et humanitaires se sont élevés à 25 millions d'euros. Le représentant de l'UE a indi-

qué que la ratification des Accords de Cotonou par le parlement de la Transition constituait une « *étape essentielle* ».

19/01 - Leonidas Tezapsidis présente ses lettres de créance à Andry Rajoelina. Par cette nouvelle avancée dans la voie de la reconnaissance, l'UE confirme la logique adoptée depuis la signature de la feuille de route. A chaque engagement tenu de la partie malgache, répondront de nouveaux engagements de sa part. La mise en place d'un cadre électoral avec l'appui des Nations Unies figure parmi les priorités de l'UE. Celle-ci précise que « *si le rapport de la mission d'évaluation électorale des Nations Unies est jugé satisfaisant et le calendrier électoral réaliste* », la Grande Ile devrait être « *intégrée dans la liste des pays prioritaires pour une mission d'observation électorale de l'Union* » au cours de cette année. À partir de cette étape, elle devrait pouvoir envoyer une mission d'observation électorale, en fonction des disponibilités financières et des résultats de la mission exploratoire. *Tri-bune* rappelle que la démarche du diplomate fait suite à la décision du Conseil de l'UE du 5 décembre 2011 au titre de l'article 96 de l'Accord de Cotonou qui précise que l'accompagnement politique et financier de l'UE est conditionné au respect par la partie malgache des engagements pris dans le cadre de la feuille de route. Plus concrètement, la présentation des lettres de créance signifie l'établissement de contacts formels avec toutes les institutions de la transition. Ceci va permettre au chef de délégation d'entrer en relation avec le président de la transition, avec le premier ministre et avec les membres du gouvernement.

14/01 - Le groupe interparlementaire d'assistance « France-Madagascar et pays de l'océan Indien » n'a plus de président, depuis le non-renouvellement du sénateur Jean Faure. Son nouveau secrétaire exécutif, Philippe Péjo était le conseiller en charge de la francophonie et de l'océan Indien au cabinet d'Alain Jouyandet lorsque celui-ci était secrétaire d'Etat à la Coopération. Haut fonctionnaire au sénat français, il rejoint le SG de l'assemblée parlementaire de la francophonie (ADF) en qualité de conseiller. Il est aussi conseiller politique du président du parti radical, Jean-Louis Borloo.

► Permis miniers, exploitation pétrolière, accaparement de terres

03/01 - Fermeture en vue de la carrière illégale de tourmaline d'Ikalamavony, dans la région Haute Matsiatra¹². La ministre des Mines, Rajo Randriafeno, a rappelé que la production, la détention, le transport et la vente de produits miniers sont régis par des dispositions claires et précises, telles que définies dans le code minier et ses textes d'application. *La Gazette* explique que les autorités locales d'Ikalamavony s'arrogent les prérogatives de l'administration minière en délivrant des autorisations à des exploitants. Le montant peut aller jusqu'à plusieurs millions Ar par mois. Mais il n'y a pas que ces fausses autorisations et ces extorsions de fonds : des collectivités revendiquent aussi le droit de toucher des ristournes multipliées par 100, voire par 200 par rapport aux textes en vigueur. Mais comme sur tous les grands sites miniers du pays, aucun service minier n'est présent sur les lieux.

10/01 - Le permis de la société chinoise Mainland Mining toujours suspendu. Ses responsables attendent la levée de la suspension du permis environnemental par l'ONE concernant ses travaux sur le gisement d'ilménite de Fénériver-Est. Celui-ci va dépêcher sur place un comité technique de suivi interministériel pour constater de visu la réalisation des corrections qui ont été soumises à la compagnie concernant les dégâts causés par ses activités sur l'environnement et le non-respect de son cahier de charge. Cette mission pourrait entraîner le retrait définitif du permis si les réalisations s'avèrent insatisfaisantes. Mainland Mining ferait encore l'objet d'une plainte par une autre société minière dans la région qui déclare être victime de la colère de la population en raison des accidents causés par les véhicules de Mainland. D'après les estimations des dirigeants, le gisement de Fénériver-Est reste encore exploitable pour une durée de deux ans. Les infractions minières constatées dans cette région a conduit l'Office à refuser l'octroi d'un autre permis pour les travaux de recherche de la compagnie à Manakara. L'investisseur chinois a été très critiqué par l'opinion publique en installant sur ce site du matériel d'exploitation, alors qu'il ne détient pas de permis environnemental. Son permis minier, de plus, n'autorise que des activités de recherche.

16/01 - Le PDS de Manakara, Sileny Alban, alerte les autorités sur les risques d'affrontements si les autorités ne réagissent pas rapidement à l'exploitation d'ilménite et de zircon par la société chinoise Mainland. La population accuse le chef de région d'avoir été corrompu en vue d'octroyer une autorisation d'exploitation, et ce sans concertation aucune.

14/01 – EITI : d'autres compagnies vont intégrer le processus et s'ouvrir aux intervenants du secteur pétrolier. Des discussions sont en cours à ce sujet entre les responsables de l'EITI, les compagnies, la société civile et les ministères. Le prochain « *rapport de réconciliation* » devrait pouvoir les intégrer.

16/01 - Parc national de Ranomafana : près de 50 hectares détruits par les exploitants d'or illicites. Les activités ont débuté en 2009 mais elles ont pris de l'ampleur depuis les derniers mois de 2011. L'exploitation illicite

¹² Début octobre 2011, selon *Tananews*, Ialy Rakotoniaina, épouse du PDS de Fianarantsoa, Pety Rakotoniaina, et membre du CST aurait été mise en cause dans un trafic de tourmaline en provenance Ikalamavony. Cf. Revue de presse du mois d'octobre 2011 p. 26

pollue en outre la rivière qui alimente la ville de Ranomafana. Une opération spéciale a été organisée par la commune, la direction du parc et la région Vatovavy-Fitovinany qui a mobilisé les forces de l'ordre pour assainir le site. Une cinquantaine d'exploitants illicites ont été identifiés, dont une quinzaine ont fait l'objet d'une arrestation et d'une procédure judiciaire. Celle-ci touche des femmes et des enfants. Mais les peines prononcées ne seront probablement pas suffisamment dissuasives et les exploitants reviendront commettre leurs méfaits, remarquent les médias, sans illusion...

23/01 - Le ministère des Mines annonce qu'au moins 5 grands projets miniers vont pouvoir débiter leurs investissements en vue d'entamer leur phase de pré-exploitation dès cette année. Ils sont arrivés au terme de leurs travaux d'exploration et attendent, depuis longtemps, la transformation de leurs autorisations de recherches en permis d'exploitation. Une avancée retardée par la crise politique et la décision de suspension de toute délivrance de nouveaux permis depuis 2009. Parmi les projets qui vont démarrer, figurent celui du charbon de la Sakoa et l'exploitation de l'ilménite à Ranobe, dans l'Atsimo Andrefana. « *La réception de nouvelles demandes de permis est interdite par la feuille de route. Par contre, la gestion et le traitement des permis existant au niveau du bureau des cadastres miniers fait partie des affaires courantes que mon département doit assurer durant cette période de transition* », déclare la ministre des Mines, Rajo Randriafeno. Outre les 5 projets annoncés, plus d'une centaine de compagnies attendent l'avancement de leur dossier. « *Le ministère va être particulièrement vigilant dans le respect des obligations des compagnies minières, aussi bien dans le domaine environnemental que social et économique* », précise la ministre. Les exportations de produits miniers ont connu une augmentation importante en 2011. Elles ont atteint 30 milliards Ar contre 10 milliards en 2010. Par ailleurs, 183 millions Ar de taxes et de redevances ont été collectées. Concernant les saisies, près de 30 kilos d'or illégaux sont aujourd'hui détenus par l'administration, avec près de 150 tonnes de pierres industrielles. Suite aux négociations engagées par le ministère, le décaissement pour le programme de gouvernance des ressources minérales a pu reprendre en 2011. La relance des partenariats avec les bailleurs de fonds et d'autres pays comme la Thaïlande fait partie des priorités du département en 2012.

24/01 - Une nouvelle base de données pour les investisseurs miniers potentiels dans le Sud. La direction de la géologie, en partenariat avec l'Agence de coopération japonaise (JICA), présente les résultats d'une étude intitulée « *Projet d'élaboration d'une cartographie géologique et les informations sur les produits minéraux dans la République de Madagascar* ». Elle couvre une superficie de 11.264 Km² dans les environs de Beroroha. Un tel outil constitue une avancée majeure pour le secteur minier. La faiblesse voire l'absence de données fiables et à jour dans ce domaine constitue un des plus importants facteurs de blocage pour le développement des investissements. Cette nouvelle cartographie sera utilisée dans les grandes rencontres internationales des professionnels miniers. La nouvelle cartographie fait apparaître l'existence de gisements importants de mica. Les exportations de ce produit ont atteint 1,6 milliards Ar en 2011, soit plus de 1% des exportations de totales de minerais minières. Une quinzaine de sociétés minières exploitent ce produit. D'autres substances sont présentes dans cette partie du pays, comme le labradorite et le corindon.

24/01 - Une délégation de la major américaine Exxon Mobile est attendue en mars afin de réévaluer la situation politique de la Grande Ile. Cette compagnie pétrolière a, en effet, suspendu ses activités depuis 2009 suite au bouleversement politique. La demande de prolongation de son permis, déposée en 2008, est restée sans suite sous le régime de Transition. La compagnie travaille sur deux blocs du nord-ouest. Elle a effectué les études sismiques sur la zone d'Ampasindava, où elle a déjà déterminé l'emplacement d'un forage.

14/01 - La compagnie coréenne Daewoo Logistics fait à nouveau parler d'elle. Selon la *LOI*, la compagnie a racheté toutes les parts de la société d'agrobusiness Madagascar Future Entreprises (MFE), qui lui avait servi d'antenne locale pour obtenir de grosses concessions foncières à Madagascar, avant que le scandale ne provoque l'abandon de ce projet. MFE avait négocié en 2008 avec Marc Ravalomanana l'accès à des milliers d'hectares de terres pour y cultiver du riz et d'autres produits agricoles dans le but de les exporter à Séoul. Cette filiale de Daewoo Logistics est restée à Madagascar durant ces 4 dernières années, où elle attendrait son heure pour relancer ses projets. Elle a même procédé à une augmentation de capital et son gérant sud-coréen Kwon Kim aurait entamé de nouvelles négociations avec les actuelles autorités malgaches. Le collectif Tany adresse une lettre ouverte au président de la Transition pour lui demander de faire preuve de transparence vis-à-vis des citoyens malgaches sur toutes les transactions déjà signées, en cours et prévues sur les terres. Il se dit préoccupé par ces informations eu égard aux surfaces concernées, à de la durée du bail et de l'ensemble des termes du contrat. Le Collectif rappelle qu'il avait été créé pour s'opposer à ce projet de Daewoo et Andry Rajoelina, en son temps avait dénoncé ce projet parmi les actes de mauvaise gouvernance du président de la République précédent. S'agit-il toujours d'un bail emphytéotique sur 1,3 million d'hectares pour 99 ans ? Quelles sont les contreparties prévues ? Dans quelles régions Madagascar Future Entreprise va-t-elle reprendre ses projets ?

16/01 - Réplique du pouvoir. Jugeant sans doute le dossier très sensible, Andry Rajoelina a profité de son discours devant les centaines d'opérateurs invités au palais présidentiel à l'occasion des vœux pour souligner que l'État ne vendra jamais de terrain aux étrangers. Quelques heures plus tard, la vice-primature chargée du Développement et de l'aménagement du territoire a diffusé un communiqué, avec des copies de documents officiels

datant de 2010. Ils attestent du rejet de demandes d'acquisition de terrains de grande superficie déposées par la société Madagascar Future Entreprise et Varun Industry dans 5 régions. « *La Transition n'a jamais repris aucune négociation, ni aucun arrangement avec ces deux sociétés, et cela n'aura jamais lieu* », affirme un communiqué. Depuis la Transition, aucune attribution du terrain de grande superficie n'a jamais été accordée, affirme le ministre. Des demandes formulées par Rainbow Oil, Tozzi Green et Tree for lite ont été reçues, mais suite à une réunion interministérielle, seule l'autorisation de prospection leur a été accordée. La question reste cependant posée de savoir si la société Madagascar Future Entreprise a toujours en projet d'acquérir des terres à Madagascar.

18/01 - MFE réfute une reprise de négociations sur l'acquisition de terrain par Daewoo. Le projet aurait été définitivement abandonné depuis les événements de 2009. L'un des responsables de l'entreprise a finalement accepté de s'exprimer. « *Il n'y a eu et n'y aura jamais de rencontre ni officieuse ni officielle entre MFE et les dirigeants actuels pour discuter de ce sujet* », a-t-il affirmé avec fermeté. Depuis 2009, MFE fait profil bas sur la scène politico-économique malgache mais depuis quelques mois elle a recommencé à activer ses contacts avec le monde des affaires et cherche à diversifier ses activités. Son statut lui autorise à faire de l'agribusiness mais elle s'intéresserait surtout au commerce et aux importations. La société affirme être en règle avec les autorités.

► **Trafics de bois précieux**

04/01 – Rappel sur les enjeux de la gouvernance dans le secteur environnemental. Les partenaires du secteur, entre autres la Banque mondiale et l'ambassade de Norvège, encouragent le nouveau gouvernement à poursuivre les initiatives déjà entreprises pour enrayer le trafic illégal de bois précieux qui profite à un petit nombre de personnes. Ils prônent le respect de diverses phases comme la poursuite des saisies et la certification individuelle des rondins, le marquage génétique, le recrutement d'une entreprise internationale pour organiser une vente aux enchères, le versement des revenus sur un compte spécial ainsi que l'organisation d'un débat national.

Des investisseurs malgaches et étrangers seraient prêts à installer une ou plusieurs usines de transformation. Cette solution à l'heure de plaire à *La Gazette*, qui y voit la possibilité de créer de la valeur ajoutée et d'offrir des emplois qualifiés à la population.

05/01 - Zafy Albert lance un défi à Andry Rajoelina. L'ancien président lui demande de divulguer en public l'identité des responsables du trafic de bois de rose qui a abouti à une saisie aux Comores en 2010. Il annonce mettre à la disposition du chef de la Transition, ainsi qu'à Omer Beriziky, premier ministre, un « *document détaillé et des preuves suffisantes pour dénoncer les noms des auteurs du trafic* ». Une menace maintes fois brandie par l'ancien président et jamais mise à exécution...

11/01 - Assainissement du secteur bois précieux : le ministère de l'Environnement sollicite l'aide du ministère de la Justice. Face à la recrudescence des exportations illicites, le ministère demande que les personnels du ministère de la Justice menant des enquêtes relatives aux infractions liées à l'exploitation forestière, soient habilités à saisir les officiers du ministère public installés au niveau des districts non pourvus de juridictions judiciaires, pour avoir des mandats de perquisition des entrepôts portuaires où sont stockés des bois précieux. Joseph Randriamiarisoa indique par ailleurs qu'une cellule environnementale a été instituée au niveau de chaque ministère. Elle sera responsable de la coordination des actions environnementales de chaque département.

13/01 - Adolpho Brizzi, Country manager de la Banque mondiale à Madagascar : « Les bois de rose sont à l'État ». Les opérateurs n'ont aucun droit sur les stocks en leur possession, ils ne doivent pas revendiquer une partie des gains résultant de la vente, étant donné que ces bois ont été extraits illégalement dans des réserves naturelles, souligne-t-il. « *Ces bois font partie des patrimoines nationaux et doivent ainsi bénéficier à tous* », précise-t-il. La Banque regrette que le processus de mise en vente traîne en longueur. Le premier ministre se défend en évoquant la complexité du dossier. Le gouvernement envisagerait de mettre à contribution les opérateurs qui détiennent des stocks légaux, en leur faisant payer des taxes pour la réalisation de grands travaux, comme la construction de routes. Une initiative condamnée par la communauté internationale car elle pourrait être interprétée comme une reconnaissance de l'activité des opérateurs et une incitation à poursuivre leurs méfaits.

19/01 - Règlement des arriérés de la Task force. Le premier ministre décide de régler l'un des dossiers chauds laissés par son prédécesseur. Les membres de cette équipe n'ont pas perçu leurs émoluments depuis le départ de l'ancien ministre de l'Environnement, en mai 2010. Les arriérés, d'un montant de 4,8 milliard Ar, seront réglés en plusieurs tranches. La Task force, créé en septembre 2009 pour mettre fin à la prolifération du commerce et de l'exploitation illégale du bois de rose, a été composé de près de 150 éléments issus de la gendarmerie, de l'armée et de la police¹³.

¹³ Chargée d'une mission délicate et difficile dans les réserves naturelles, son existence a été remise en cause au départ du ministre Edelin Randriamiandrisoa en mai 2010 et critiquée pour son inefficacité. Dès sa prise de fonction, Herilanto Raveloharison, le ministre successeur, a annoncé son intention de dissoudre la Task force. Mais cette dernière n'a finalement cessé de travailler que quelques mois plus tard. « *Cette Justice et Droits de l'Homme à Madagascar* »

20/01 - Vente de bois précieux : les opérateurs s'imaginent liquidateurs. Les opérateurs de bois de rose et de bois d'ébène sont venus en grand nombre rencontrer les responsables du ministère de l'Environnement et défendre leur cause. Ils continuent à affirmer que la commercialisation de ces bois précieux leur revient de droit. Ils exigent que leur soit accordées des autorisations d'exportation des stocks saisis et des autorisations de vente interne, avec fixation d'une fiscalité concertée. Le ministre a tenu un discours d'ouverture qui a ravivé l'espoir des opérateurs mais qui risque de se heurter aux exigences de la communauté internationale.

25/01 - La commission Environnement et forêts du Congrès revendique la régularisation des stocks. Son président déplore les mesures d'appel d'offres annoncées pour la commercialisation des stocks, qui handicaperaient les opérateurs, notamment ceux de la région SAVA. « *Actuellement, leurs fonds sont bloqués par les cargaisons qui ne peuvent être écoulées* », explique-t-il. Les parlementaires envisagent de déposer une proposition de loi sur le sujet. Ils se prononcent pour une remise à plat interdisant les nouvelles coupes, le transport ainsi qu'« *une commercialisation qui tend à servir quelques particuliers au détriment de plusieurs opérateurs légaux et de toute une région* », allusion à la proposition de versement d'une partie des gains à la région et aux communes concernées. *L'Express* s'insurge contre les membres de cette commission qui est sensée défendre l'environnement. Le quotidien écrit : « *En politique, l'amnistie veut que l'on efface les peines des personnalités condamnées. Dans certains cas, il arrive que leurs crimes et délits soient tout simplement effacés, oubliés, non jugés. En matière de bois de rose, on ne réclame pas seulement une amnistie, on veut tout simplement que des infractions soient régularisées, voire rémunérées* ».

28/01 - Un bateau chinois suspect signalé au large de Maroantsetra. Un employé du parc national de Masoala a aperçu des hommes en train de charger des rondins de bois à bord d'un bateau au large de Maroantsetra. Ils ont été transportés à bord de deux pirogues. Sitôt avertis, des éléments de la gendarmerie ont lancé, sans succès, des investigations.

► Monde des affaires

11/01 - Air France et Air Madagascar signent un accord de principe de partage de code sur la ligne Antananarivo / Paris. La mise en œuvre est prévue pour l'été 2012, à raison d'un vol quotidien. Les deux compagnies étudieront l'opportunité pour la compagnie malgache « *de rejoindre, à terme, l'alliance Skyteam* ». La compagnie aérienne nationale malgache a vécu une année 2011 très compliquée, avec en point d'orgue l'interdiction de ses avions longs courriers sur les destinations européennes. Elle a été contrainte à louer en urgence, et donc au prix fort, d'autres appareils. Cette bonne nouvelle devrait se concrétiser aussi par l'acquisition d'un nouvel avion, un Airbus A340 très certainement fourni par Air France, et donc par le retour officiel d'Air Mad sur le sol européen. La libéralisation du ciel a fait très mal aux compagnies nationales du sud-ouest de l'océan Indien, et l'adossement à un géant du secteur n'est pas forcément synonyme de succès, mais au point où il en était, Air Mad n'avait sans doute pas d'autre solution, estime *RFI*.

14/01 - 3^{ème} journée de cérémonie de vœux au palais présidentiel : le secteur privé réclame des mesures concrètes et immédiates pour relancer l'économie. Les délestages et l'insécurité ainsi que le paiement des arriérés de l'État doivent être résolus. Le président de l'Union des opérateurs malgaches insiste également sur la nécessité de protéger les produits locaux contre les importations illégales : « *il faut mettre en place un véritable esprit de défense des intérêts nationaux* », martèle-t-il. Les opérateurs dénoncent les harcèlements fiscaux dont souffrent des entreprises, la dégradation des routes, l'insécurité qui progresse tant en zone rurale que dans les centres urbains, ainsi que dans les transports, et les graves problèmes liés à la distribution pétrolières (de nombreuses stations services ont été contraintes de fermer). Les grandes questions politiques étant en passe d'être résolues, le secteur privé milite pour l'adoption d'une feuille de route économique. « *Cette année sera celle de l'agriculture. L'agribusiness est un des secteurs avec lesquels nous comptons réaliser la croissance prévue* », a déclaré Andry Rajoelina. La cérémonie a rassemblé 700 personnalités, dont un groupe important d'opérateurs chinois.

17/01 – « Marc Ravalomanana : retour payant pour le fisc ! » titre *La Gazette*. Sa présence physique permettra en effet à l'administration fiscale et douanière d'enclencher les procédures de recouvrement des arriérés d'impôts

tergiversation dans la prise de décision concernant l'avenir de la Task force a conduit à l'existence de ces arriérés. Les éléments sur le terrain ont encore reçu l'ordre de poursuivre leur travail et ont dû engager des dépenses pendant cette période», souligne un ancien haut responsable du ministère de l'Environnement de l'époque. L'actuel ministre de l'Environnement et des forêts, Joseph Randriamiarisoa, a confirmé son intention de ne pas recourir à une structure comme la Task force. D'autant que la poursuite des trafics illicites de bois de rose a montré l'existence des failles dans ce système.

et taxes du groupe Tiko. Techniquement, aucun obstacle n'a pu empêcher les agents des impôts et des douanes de procéder au recouvrement de ces arriérés. Mais le contexte politique ne s'y prêtait pas. Dans un communiqué lancé à l'époque, Tiko indiquait que la HAT lui réclamait 1.900 milliards Ar. (soit plus de 792 millions de dollars), une somme faramineuse, portant sur les exercices 2006 à 2008. Des arriérés d'un montant comparable à ceux qui avaient été accumulés en 2000 et qui ont pu décider Marc Ravalomanana, alors maire d'Antananarivo à se porter candidat à la présidentielle. Il aura aussi à rembourser les cautions du Trésor public pour les importations de riz et autres PPN pour le compte de Magro, ainsi que les emprunts contractés auprès de la société d'assurances ARO pour la construction du complexe rizier de Vodihiala (Ambatondrazaka). Il faudra enfin tirer au clair l'achat de l'avion présidentiel Force One II.

20/01 - Tiko SA : reprise d'activités dès le mois de février. Près de 3 années sont écoulées après le Lundi Noir du 26 janvier 2009 où l'empire Tiko s'est effondré à la suite de pillages et d'incendies. Les hauts responsables du groupe envisagent à nouveau la relance, prévue pour le début du mois de février. Tojo Ravalomanana, fils de l'ancien président, est rentré d'exil pour reprendre en main le redressement de l'empire de son père. Une assemblée générale s'est tenue à cet effet au Magro de Tanjombato avec 500 anciens employés. Certains devront suivre une formation de remise à niveau. Plusieurs techniciens étrangers sont déjà sur place à l'usine de produits laitiers d'Antsirabe. Une seconde AG devrait se tenir sous la présence de Marc Ravalomanana avant la reprise effective des activités.

23/01 - La Gazette rappelle que les exonérations dont le groupe Tiko et son propriétaire ont bénéficié de la part de l'Etat ne datent pas de son régime : « Pour on ne sait quelle raison en effet, le groupe Tiko a bénéficié entre 1996 et 2001 d'importantes exonérations douanières. Des experts estiment que sans ces largesses inexplicables et donc illégales du régime d'alors, Marc Ravalomanana aurait dû payer à la douane 150 milliards Ar, soit les 3/4 du montant payé en 2010 par le consortium chinois Wisco pour l'accès aux gisements de fer de Soalala. C'est dire l'importance du vol commis par l'ex-président car les 100 millions de dollars de Wisco permettent à l'actuel pouvoir de transition de construire de grands hôpitaux, un important complexe culturel, etc... (...) Concernant les agissements de l'ex-président, on peut aussi citer l'accaparement de sociétés d'Etat comme la SINPA, la SICE, et la SOMACODIS, créées sous la révolution socialiste. Ces entreprises ont été cédées à Tiko dans l'opacité totale. L'on se rappelle également la nomination de directeurs financiers de ministères recrutés chez Tiko. De quoi faciliter l'octroi de marchés publics de fournitures à Magro, la chaîne de magasins de distribution créée par Ravalomanana à travers le pays. Magro a quasi monopolisé la distribution des produits laitiers également fabriqués par Tiko, du riz importé, de l'huile alimentaire... ». A la chute du régime, ces produits auraient connu une baisse de prix substantielle. Le quotidien poursuit : « les données officielles font état de marchés attribués régulièrement à Blueprint, la défunte imprimerie de l'empire Tiko. (...) L'on peut également citer la longue série d'importations de vaches laitières censées améliorer la production laitière nationale. Financées par le ministère de l'Agriculture d'alors, ces importations ont largement profité à Tiko Farm. Une vache Holstein coûtait à l'époque 1.500 dollars et le ministère en avait importées des milliers. Le prix de la vache était loin d'être à la portée des éleveurs... L'on ne doit pas non plus oublier l'accaparement de terrains d'Etat, d'entreprises, de particuliers et même d'une église effectué par Ravalomanana ».

31/01 - La reprise des activités du groupe Tiko est possible mais conditionnée par l'accord des dirigeants politiques. La relance dépend de la levée définitive des différentes mesures prises à son encontre par le régime de la Transition après son accession au pouvoir et l'effacement des dettes contractées envers l'Etat. La date de reprise des activités du groupe n'est pas encore déterminée, affirme son avocat. « Tous les dossiers concernant les actes de vandalisme et les perquisitions dont celles du riz sont entre nos mains. Mais nous attendrons le moment opportun », indique-t-il. « Il est important seulement de souligner que ces actes ont été commandités bien qu'il ait été dit à maintes reprises qu'ils étaient perpétrés par la foule. La diffusion des événements du Lundi Noir [du 26 janvier 2009] sur une chaîne TV privée montre bien que le discours lancé à Ambohitavo donnait des ordres à l'assistance », poursuit-il. Les préparatifs de la reprise, notamment sur le plan technique, sont en cours. Tout ce qui appartenait au groupe a été quasiment détruit, ravagé et pillé. La remise en état des outils de production requière le savoir-faire des fournisseurs étrangers.

18/01 - Les délestages ont provoqué en 2011 d'importantes pertes pour les entreprises. Arrêts de travail, baisse de production et pertes financières ont pénalisé nombre d'entre elles. La détérioration des machines provoquée par ces coupures subites et la remise sous tension brutale constituent une source de dépenses majeure. Face à cette situation, les opérateurs regroupés au sein du Groupement des entreprises de Madagascar (GEM), ont demandé à l'Etat la mise en place de solutions à court terme. L'arrivée d'une centrale mobile de 42 mégawatts louée à une société écossaise et l'annonce de la production de 50 mégawatts d'énergie éolienne d'ici la fin d'année ne semblent pas apaiser leurs inquiétudes. La production d'énergie éolienne est tout à fait envisageable pour Madagascar mais il reste à trouver des investisseurs. Tout comme pour la production d'électricité hydraulique, le pays ne manque pas de ressources, quasiment inexploitées. Les centrales au fuel qui sont en service actuellement sont vétustes et subissent de plein fouet le renchérissement du coût du pétrole. La Jirama, en grande difficulté

financière, ne parvient pas à honorer ses factures. Une hausse des tarifs de la Jirama a été récemment annoncée. Le GEM redoute l'impact sur la compétitivité des entreprises.

18/01 - Risque pays : pauvreté et trafics d'espèces rares mis à l'index par la COFACE. La Compagnie française, qui publie ses nouvelles notations, maintient Madagascar dans la catégorie C pour le risque pays et pour l'environnement des affaires. Le pays échappe à la plus mauvaise note, D, attribuée au Soudan, au Nigeria et à la Sierra Leone. Point faible évoqué en premier : la pauvreté qui affecte près des 3/4 de la population et le niveau d'éducation insuffisant pour pouvoir satisfaire les besoins des entreprises (49% des chefs de ménage ont une formation de niveau primaire). La déforestation, l'érosion et les trafics d'espèces rares arrivent en 2ème position. La dégradation accélérée de la biodiversité touche particulièrement les activités liées à l'agriculture. La COFACE énumère ensuite comme points faibles la sensibilité aux aléas climatiques, la dépendance aux aides étrangères, les exportations peu diversifiées, des réseaux routiers, hydrauliques et électriques insuffisants. Parmi les points forts : l'important potentiel agricole, les ressources minérales et hydrauliques ainsi que le potentiel touristique. « *La période pré-électorale pourrait être marquée par la résurgence de tensions politiques, notamment au sujet du sort réservé à l'ancien président Ravalomanana* », note la compagnie, qui évoque une « *situation politique indécise* ». Le dynamisme de l'activité économique pâtira de la réduction des capacités de production électrique, signale-t-elle encore, rejoignant les préoccupations des opérateurs du GEM. La COFACE fait cependant preuve d'optimisme grâce à la multiplication des projets d'investissements dans les industries extractives, après les récentes découvertes de terres rares et d'importantes ressources minières (rutile, ilménite, sillimanite, zircon...). La croissance pourrait atteindre 4% en 2012, boostée par le tourisme et l'augmentation des investissements étrangers en provenance de Chine, « *1er partenaire émergent de Madagascar en termes d'aide, d'échanges commerciaux et d'IDE* ». Les exportations de minerais, de cacao, de café, de vanille et de girofle devraient aussi booster l'économie cette année.

► Divers

05/01 - Période de soudure : les 20.000 tonnes de riz de l'État commencent à être débarquées. Le prix à la vente n'a pas encore été déterminé, il sera proposé conjointement par le ministère du Commerce et le ministère des Finances. Le prix final, la période de distribution, ainsi que les régions prioritaires seront fixés en conseil des ministres par le président de la Transition. 20 jours après l'arrivée du navire, les opérations de déchargement n'étaient toujours pas achevées.

20/01 - Vente des 20.000 tonnes de riz dans le circuit commercial normal. Le riz importé par l'État, stocké dans les magasins du port de Toamasina, sera confié aux opérateurs économiques. La distribution se fera dans le cadre d'un circuit commercial normal passant par les grossistes et les détaillants pour arriver aux consommateurs. En tant que stock régulateur, il ne sera mis en vente que sous conditions, en cas de pénurie sur les marchés ou de hausse anormale des cours durant la période de soudure et la période cyclonique. Le prix de vente, non encore déterminé, ne devra pas dépasser le prix de revient. Les régions bénéficiaires n'ont pas encore été désignées.

27/01 - Les riziculteurs privés de subventions. « *Les riziculteurs bénéficieront, cette année, de l'appui de l'État, pour faciliter l'accès aux engrais et aux semences. Des subventions leur seront accordées pour la grande campagne rizicole* ». Cette déclaration de l'ancien ministre de l'Agriculture, Vyvato Rakotovo, au mois d'août 2011, ne sera pas concrétisée. Les nouveaux responsables du ministère ont décidé de reporter le projet pour diverses raisons, dont l'existence d'anomalies dans les appels d'offres lancés par l'équipe précédente. Pas abandonné pour autant, le projet sera lancé dans le cadre des préparatifs de la période de contre-saison, qui doit débuter au mois de juin.

30/01 - Selon la FAO, la production de riz s'est contractée de 10% à Madagascar en raison du retard et de l'irrégularité des pluies dans les principales régions de production, tandis qu'en février, le passage du cyclone tropical Bingiza a lui aussi contribué à réduire les rendements de 2011. Aussi, les importations de riz augmenteront-elles pour Madagascar. Les cours du riz au détail ont poursuivi leur progression pour dépasser en octobre 2011 ceux de l'an dernier sous l'effet du recul des récoltes et de la hausse des coûts de transport.

11/01 - Investissements publics 2012 : réduction à 697 milliards Ar, contre 1.252 milliards l'an passé, «faute de ressources disponibles». Dans la loi de finances, le secteur infrastructures est doté d'une enveloppe de 33,6% du Programme d'Investissement Public (PIP). La poursuite de la promotion de l'énergie, l'entretien des routes et des ouvrages d'art, l'accès de la population à l'eau potable et aux infrastructures d'assainissement en zones urbaine et rurale, feront partie des grandes orientations. 26,2% du PIP seront consacrés au secteur productif : soutien à la production agricole par la rationalisation et l'optimisation des facteurs de rendement (utilisation de semences améliorées, développement de la mécanisation agricole...), protection des ressources naturelles, dont la lutte contre l'exploitation illicite des bois précieux, développement de la filière animale et renforcement de la sécurité sanitaire des produits d'élevage et de la pêche. Le secteur administratif est financé à concurrence de 12,7%. Les activités relatives à la bonne gouvernance seront priorisées, pour ne citer que l'assainissement de la gestion budgétaire de l'Etat et le renforcement de la sécurité publique. Sur le plan économique, l'engagement principal du

gouvernement consiste en la concrétisation d'un plan de relance économique à court terme, axée sur la mise en place d'un climat de confiance, en vue d'une reprise progressive des opérations d'investissement. Le secteur social bénéficie de 27,5% du PIP. Dans le domaine sanitaire, les efforts seront focalisés sur le développement de l'accès aux services de santé, la garantie de l'état de santé de la mère et de l'enfant, particulièrement en milieu rural et chez les groupes vulnérables. L'enseignement technique sera revalorisé à travers le développement de l'apprentissage des métiers. Enfin, pour se prémunir des dégâts engendrés par les catastrophes naturelles, des mesures d'urgences seront adoptées.

14/01 - Les 100 millions de dollars avancés par le groupe chinois Wisco ont fondu comme neige au soleil, avance la *LOI*. Cette somme avait été versée en contrepartie du permis minier de Soalala. La moitié aurait déjà été utilisée pour faire fonctionner l'administration malgache, privée d'aide des bailleurs traditionnels, et la plus grosse partie du reliquat aurait été budgétée pour financer les « *projets présidentiels* » (hôpitaux, stades...) qui doivent être réalisés cette année afin de permettre à Andry Rajoelina de présenter un bilan avantageux lorsqu'il se présentera à la présidentielle. Mais certains de ces projets risquent de ne pas bénéficier d'un financement suffisant, c'est le cas en particulier des hôpitaux « *aux normes internationales* » qui nécessitent de coûteux équipements, alors que les établissements en fonction manquent cruellement de moyens de fonctionnement. La *LOI* croit savoir que le gouvernement cherche à récupérer du « *cash* » par tous les moyens auprès du secteur privé, notamment en renforçant pour ce faire les redressements fiscaux. La vente de l'avion présidentiel de l'ancien régime, Force One II, serait un bon moyen de renflouer les caisses de l'Etat mais les acquéreurs ne se bousculent pas et le prix qu'ils en proposent est très inférieur aux exigences du pouvoir qui espère en tirer au moins 30 millions de dollars. Deux sociétés françaises ont en charge ce dossier. Les incertitudes, toujours non levées, concernant la propriété de cet appareil et son mode d'acquisition rendent les acquéreurs potentiels prudents.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier), La Vérité (Madagascar), Madagascar Matin, , La Gazette de la Grande Ile, Ma-Laza, Matera (agence de presse Madagascar), DTS (Madagascar), Sobika, Orange.mg, Mada.pro, Tananews, Times of Madagascar, Madonline, Madaplus, Topmada, Madagate, Matv, Ma-Laza, Lettre de l'Océan Indien (LOI), AFP, APS, AP, Reuters, Afrique Hebdo, SlateAfrique, Afriqueinfos

Taux de change : au 31/01/2012, 1 euro = 2866 Ariary (cours pondéré)